



Commission européenne



ND-80-07-186-FR-C



ISBN 978-92-79-07315-1



9 789279 073151

Agenda Europa

2008-2009

F

Agenda Europa

2008-2009



Directrice de la publication..... Catie Thorburn
 Coordinatrice internationale Sylvie Huysmans
 Coordinatrice de production..... Stéphanie Racette
 Coordinateur national Christophe Bernès
 Production graphique..... Dominique Chasseur, Myriam Lequenne
 Couverture Mattia Bergamini
 Editeurs..... Dianna Rienstra, Johan Verheyden et Eric Briat

Les organisations de consommateurs en France

Generation Europe Foundation

Chaussée St. Pierre, 123
 B-1040 Bruxelles, Belgique
 E-mail: info@generation-europe.org
<http://www.generation-europe.org>
 (commandes)
<http://www.generation-europe.eu.com>
 (forums, sondages, questionnaires)

Institut National de la Consommation

80, rue Lecourbe
 75732 Paris Cedex 15
 E-mail : c.bernes@inc60.fr
<http://www.ctaconso.fr>
 (vidéos, quiz, jeux, infos ados)
<http://www.conso.net>
 (infos services)
<http://www.60millions-mag.com>
 (magazine 60 millions de consommateurs)

Traducteurs toutes éditions confondues

Claudia Butaru - Csehi Viktória - Silvia Durán García - Nina Stephanie Gerstenberg - Eili Heinmets - Ifigenia Kastanara - Monika Kavalir - Julie Kjestrup - Jan Kroupa - Nicola Olsson - Lina Perkauskytė - Violetta Polese - Eilina Ruhanen - Maria José Santos - Edith Soonckindt - Simona Spassova - Ansis Štāls - Veronika Vajdová - Valesca Vos - Judyta Wesolowska.

Remerciements

L'équipe souhaiterait remercier les nombreuses personnes et organismes qui ont contribué à la préparation de cet agenda, plus particulièrement le CEPI, ainsi que notre partenaire national, l'Institut National de la Consommation, et l'ensemble des organisations suivantes : la Commission de Sécurité des Consommateurs, les organisations nationales de consommateurs, les centres techniques régionaux de la consommation.

Les informations contenues dans cette publication ont été compilées avec un maximum de soin en fonction des informations portées à notre connaissance au moment de la rédaction. La responsabilité de l'éditeur ne peut être engagée en cas d'erreurs ou d'omissions, et il ne peut être tenu responsable des opinions exprimées dans cet agenda, dont il n'est pas l'auteur.

La Commission européenne et l'éditeur ne pourront être tenus responsables du contenu des sites Internet mentionnés dans cette publication, à l'exception de leurs propres sites. La liste fournie dans cette publication l'est à titre indicatif, non exhaustif, et ne constitue pas un aval quelconque.

Imprimeurs : NASMANIA PRINTERS S.A. - Athènes - Grèce



<http://europa.eu/>

© Communautés européennes, 2008.
 ISBN 978-92-79-07315-1
 ISSN 1830-8333



Retrouvez toutes les coordonnées sur <http://www.conso.net>

Agenda Europa



Nom

Prénom

Date de naissance

Adresse + Code Postal + Ville

Pays

Téléphone

Téléphone portable

E-mail

Nom de l'établissement scolaire

Adresse + Code Postal + Ville

Classe

Professeur principal

En cas d'urgence, veuillez prévenir

Téléphone

Table des matières

L'Europe et vous

Avant-propos	3
Vos droits en tant qu'Européen	4
Vous avez des droits !	6
Les lois sur la famille protègent les enfants.....	9
L'Europe a besoin de vous !	10
Profil des 27 Etats membres de l'Union européenne	12
"Que veux-tu faire plus tard ?"	14
100 % oui à l'esprit sportif !	20

L'Union européenne

Un tournant pour l'Europe	21
L'UE d'un simple coup d'œil	22
L'eurotarif, ou comment rendre les téléphones portables vraiment portables !	26
Chronologie de l'UE.....	28
Comment y sommes-nous arrivés ?	30
Sur la carte	31

Vos droits, vos choix

Un consommateur averti en vaut deux : connaissez vos droits !	40
Tests comparatifs.....	44
Jeunes consommateurs : où s'informer ?	45
Voyages en avion en prévision ? Gardez les pieds sur Terre !	46
C'est votre argent !	48
Médias : décidez l'info !	52
Surfez en toute sécurité.....	54
Protégez-vous contre le cybercrime	56
Dites-le avec des fleurs.....	59

Votre santé, votre sécurité

Et dans une étiquette, qu'est-ce qu'il y a ?	60
Des cheveux marrants et colorés, oui, mais à quel prix ?	62
Que se cache-t-il derrière un bronzage ?	63
Ados : comment bien manger ?	66
L'obésité ? Un gros problème.....	67
Attention, produits dangereux !	68
Boire ou mourir : zéro choix !	69
Vous saurez tout sur les IST.....	70
En route vers une Europe qui respire à pleins poumons !	72

Votre environnement

L'eau du robinet : bonne, pas chère et écologique.....	73
Notre environnement naturel est menacé	74
La Terre : profitez-en, mais pas trop.....	78
Le changement climatique.....	80
Réduisez, réutilisez, recyclez !	83

Au-delà des frontières

Un partenaire mondial	84
Voisins et associés : la politique européenne de voisinage.....	88
Combattre la pauvreté : l'Europe montre l'exemple	91
Qu'est-ce qui fait tourner le monde ? Le commerce !	92
La protection du consommateur au cœur d'un marché global	94
Pour un monde meilleur	95
Comment choisir un jean écolo ?	96

Avant-propos

Chers élèves,

Souvent, l'Europe semble bien lointaine et apparaît comme une idée abstraite que l'on met en œuvre à Bruxelles et à Strasbourg. Pourtant, il s'agit d'une réalité concrète, qui concerne la vie quotidienne de chacun d'entre nous: l'Europe, c'est nous tous, unis dans notre diversité !

Comparée à de nombreuses parties du monde, l'Europe est très favorisée, même si les Européens ne partagent pas toujours cet avis. Elle nous offre le privilège de vivre dans la liberté: vous bénéficiez tous, tous les jours, d'une Europe commune, que ce soit en voyageant facilement aux quatre coins de notre beau continent, en faisant vos achats en euros dans différents pays ou, dans quelques années, en passant un semestre Erasmus à l'étranger, puis en travaillant et en vivant où vous le souhaitez.

Cependant, le privilège de vivre dans une Europe en paix, prospère et offrant les mêmes chances à tous s'accompagne d'une responsabilité, tant envers le présent qu'envers l'avenir. Si nous avons la chance de vivre dans la paix, l'Europe doit en parallèle s'engager en faveur de la paix, de la stabilité et de la protection des droits de l'homme chez nos voisins et dans le monde. Si nous avons la chance de vivre dans la prospérité, il faut en retour que nous aidions les autres et protégeons notre planète. En particulier, il est de notre responsabilité, en tant que consommateurs européens, de respecter notre environnement en adoptant des modes de consommation plus durables. C'est assez facile, chacun de nous peut apporter sa contribution !

Au second semestre de l'année 2007, le Portugal a eu la possibilité, en exerçant la présidence de l'Union européenne, de guider l'Europe. Ce moment a revêtu une grande importance historique dans la construction du projet européen. De nombreuses propositions ont été formulées quant à la manière d'assumer nos responsabilités. Le nouveau traité modificatif signé l'année dernière à Lisbonne sera un instrument majeur pour atteindre ces objectifs; c'est pourquoi sa ratification est essentielle.

L'Europe a besoin aujourd'hui et aura besoin demain de citoyens bien informés, actifs et responsables. Vous qui appartenez à la nouvelle génération, vous êtes les futurs architectes du projet européen et l'avenir de l'Europe sera bientôt entre vos mains. Cet agenda devrait donc vous aider à mieux connaître l'Union européenne, ses institutions et ses politiques, ainsi que les droits et responsabilités qui sont les vôtres en tant que citoyens européens. Il devrait vous permettre de porter un regard critique sur la manière dont la construction européenne doit se poursuivre, et de développer votre propre vision de ce que doit être une Europe commune.

Je vous invite à prendre une part active dans notre projet européen commun. Nous avons besoin de vos idées, de votre esprit et de votre engagement pour faire d'une Europe forte et responsable une réalité ! ■



José Manuel Barroso

Président de la Commission européenne

Vos droits en tant qu'Européen

La plupart des Européens associent l'Union européenne à la liberté de voyager, d'étudier et de travailler n'importe où dans l'Union. Mais ce ne sont là que certains des avantages les plus évidents. Si vous vivez dans l'UE, vous avez également des droits en tant que consommateur, voyageur, immigré, travailleur et membre d'une famille. Vous y jouissez également de la garantie des droits de l'homme et de celle des droits fondamentaux.

Consommateurs

En tant que consommateur européen vous bénéficiez de nombreux droits, qu'il s'agisse de protection contre la fraude sur Internet, du droit de rétraction après un achat, ou d'une réduction des coûts des appels internationaux (roaming) sur votre portable. Il y a beaucoup d'informations sur ces droits dans cet agenda. Voir les pages 40-59.

Voyageurs

En tant que passager d'un train ou d'une ligne aérienne, vous avez des droits, par exemple une compensation sous forme de repas, boissons et nuitées d'hôtel en cas d'annulation ou de long retard. Pour plus d'informations, voir les pages 46-47.



Pour moi, la plus grande réussite de l'Union européenne, ce sont les programmes d'échange entre étudiants.
Edouard, 18 ans

Etudier à l'étranger

Plus de deux millions de jeunes ont déjà fait appel à des programmes de l'UE pour étudier ou effectuer des stages dans un autre pays européen. Des programmes comme Erasmus peuvent vous aider à financer vos études à l'étranger. Les inscriptions s'effectuent dans l'établissement où vous êtes inscrit(e).

Pour en découvrir plus :
http://europa.eu/pol/educ/overview_fr.htm

Immigrés

L'UE œuvre à favoriser et protéger les droits des travailleurs immigrés. L'Europe possède des politiques sur le droit d'asile et l'immigration, elle favorise la libre circulation des personnes et des lois régissant le passage des frontières extérieures de l'UE.

Travailleurs

Les droits des travailleurs incluent une limite au nombre d'heures de travail et des congés payés garantis. Par exemple, à la naissance ou à l'adoption d'un enfant, les deux parents ont droit à un congé spécifique.

Membres d'une famille

En tant que membres d'une même famille, parents et enfants ont des droits. C'est important en cas de divorce, où les enfants ont celui d'être entendus. Ce qui signifie que leur avis doit être pris en compte lors de toute décision au sujet du choix de résidence. Voir la page 9.



Pour moi, les deux plus grandes réussites de l'Union européenne c'est l'euro et le marché commun. Ça nous permet de voyager très facilement, et puis ça facilite le commerce et les échanges que font les entreprises dans différents pays.
Hadrien, 18 ans

Droits de l'homme et droits fondamentaux

En Europe, comme dans le monde entier, l'UE tient à s'assurer que les droits fondamentaux de chaque personne soient reconnus. Elle s'assure également que les droits de l'homme de ses citoyens soient respectés. Pour plus d'information, voir les pages 6-8. ■

Libre circulation

C'est l'un des droits fondamentaux des citoyens de l'UE. Il signifie que vous avez le droit de voyager, vivre, étudier et travailler n'importe où dans l'Union européenne. Vous pouvez également voyager à travers la majeure partie de l'UE sans passeport et sans contrôles aux frontières.

Pour en savoir plus :
<http://ec.europa.eu/youreurope/nav/fr/citizens/index.html>

Le saviez-vous ?

Les citoyens de l'UE ont droit à la protection consulaire et diplomatique de n'importe lequel des 27 Etats membres de l'UE. C'est important si vous vous trouvez dans un pays en dehors de l'UE où le vôtre ne possède ni ambassade ni consulat. Auquel cas, le citoyen européen a le droit de demander la protection consulaire ou diplomatique de n'importe quel autre Etat membre de l'UE.



Vous avez des droits !

Le pouvoir de la loi, de la démocratie et de la défense des droits de l'homme modèle une série de valeurs que tous les pays de l'UE reconnaissent comme essentielles. Celles-ci font partie de notre héritage commun et tissent un lien entre tous les Européens.

La Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne

Cette Charte est importante parce qu'elle exprime les principes communs qui régissent les sociétés démocratiques européennes. La Charte rassemble en un seul et même texte les droits des citoyens européens. Auparavant, ces droits fondamentaux étaient éparpillés dans différents textes juridiques et divers jugements de cours européennes de justice.

La Charte est composée de 50 articles couvrant une variété de droits tels que l'interdiction de la torture, la liberté d'expression ("droits civils et politiques"), le droit à la protection contre tout licenciement injustifié et le droit de grève ("droits sociaux"), ainsi que le droit de chaque personne d'écrire aux institutions de l'Union dans l'une des langues officielles de l'UE et de recevoir une réponse dans la même langue ("le droit à une bonne administration"). Certains droits concernent des questions de société issues des découvertes scientifiques, telles que celles liées à la protection des données personnelles ou encore à la bioéthique.

L'Union européenne est déterminée à s'assurer que les droits fondamentaux de chacun soient respectés par les institutions de l'UE et par les Etats membres lors de l'application des lois européennes.



Je pense que c'est important de parler clairement des droits fondamentaux de l'homme dans un texte européen. Grâce à ça les gens sont au courant de leurs droits, ces derniers prendront de l'importance, et ils finiront par être connus et reconnus partout et par tous.
Enric, 23 ans

“ Les peuples de l'Europe, en établissant entre eux une union sans cesse plus étroite, ont décidé de partager un avenir pacifique fondé sur des valeurs communes. Consciente de son patrimoine spirituel et moral, l'Union se fonde sur les valeurs indivisibles et universelles de dignité humaine, de liberté, d'égalité et de solidarité; elle repose sur le principe de la démocratie et le principe de l'État de droit. Elle place la personne au cœur de son action en instituant la citoyenneté de l'Union et en créant un espace de liberté, de sécurité et de justice.

Préambule de la Charte européenne des droits fondamentaux.

”



Qu'est-ce que la discrimination ?

Au sens de la loi, cela signifie traiter une personne ou un groupe de personnes de manière désavantageuse. La discrimination basée sur la race, la langue, l'origine ethnique, l'appartenance à une minorité nationale, à une religion ou à une croyance, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle, est interdite et condamnée. Et l'égalité entre hommes et femmes doit être assurée dans tous les domaines, y compris l'emploi et les salaires.

Le harcèlement est illégal !

La loi européenne considère comme discriminatoire quelque harcèlement que ce soit effectué sur base de la race, de la langue, de l'origine ethnique, de l'appartenance à une minorité nationale, de la religion ou de la croyance, du handicap, de l'âge ou de l'orientation sexuelle. Est illégal le harcèlement consistant en un comportement abusif, que ce soit par le biais d'une conduite, de mots ou de gestes susceptibles de porter atteinte à la dignité d'une personne.

Chaque été est lancé, à l'intention des jeunes, un nouveau concours artistique de l'UE dans le domaine des droits fondamentaux. Date limite de réponse : fin octobre. Pour en savoir plus, rendez-vous sur :
http://ec.europa.eu/justice_home/index_fr.htm



Pour plus d'informations :
http://ec.europa.eu/justice_home/unit/charte/index_fr.html

Les lois sur la famille protègent les enfants

Les Européens deviennent de plus en plus mobiles, et nombre d'entre eux choisissent de vivre, de travailler ou d'étudier dans un autre Etat membre de l'UE. Résultat : davantage de mariages transfrontaliers. Et quand ces familles se séparent, les enfants aussi ont des droits.

Dans l'éventualité d'un divorce, les membres d'une même famille peuvent vivre dans différents pays. L'UE a introduit un certain nombre de lois sur la famille afin d'améliorer la situation des enfants dont les parents sont divorcés ou séparés.



Responsabilités parentales

La juridiction européenne possède à présent des lois harmonisées sur le divorce et la responsabilité parentale. Ces lois garantissent le droit pour un enfant d'entretenir des contacts avec ses deux parents après un divorce, même lorsque les parents vivent dans des États-membres différents. Et peu importe si les parents vivaient auparavant en concubinage plutôt qu'en étant mariés : la même loi s'applique à tous.

Les lois européennes visent également à décourager un parent d'enlever les enfants pour les emmener dans un autre pays de l'UE. Elles donnent priorité absolue aux tribunaux du pays où l'enfant vivait avant d'être enlevé, avec à présent des règles strictes visant à s'assurer que l'enfant est bien rendu au pays où se trouve le parent en ayant la garde. En principe, les enfants ont le droit d'être entendus lors des auditions qui les concernent, mais c'est au juge qu'il revient de statuer sur le bien fondé de la décision prise, ce en fonction de l'âge ou de la maturité de l'enfant.



© Alexander Redmon

Pensions alimentaires

Lorsque les parents se séparent ou divorcent, on demande généralement à un parent – souvent le père mais pas toujours – de payer une pension afin de couvrir une partie des frais de logement, de nourriture et d'habillement de l'enfant. Malgré cela, tous les parents n'assument pas ce devoir, avec pour résultat des enfants faisant les frais des difficultés financières vécues par le parent qui en a la garde.

L'UE se propose donc d'introduire des règles concernant le paiement des pensions, règles qui reconnaissent dans n'importe quel pays d'Europe le jugement d'un tribunal donné. Ceux qui ne s'en acquittent pas pourront alors y être contraints par des saisies sur salaire ou encore sur leur compte en banque. ■



Pour plus d'informations sur la responsabilité parentale, les droits de la famille et de l'enfant :

http://ec.europa.eu/civiljustice/parental_resp/parental_resp_ec_fr.htm

http://ec.europa.eu/civiljustice/maintenance_claim/maintenance_claim_ec_fr.htm

www.unaf.fr

www.droitsdesjeunes.gouv.fr

Le trafic d'êtres humains

Le trafic d'êtres humains et l'exploitation sexuelle des enfants est un phénomène mondial qui fait des dizaines de milliers de victimes. Le trafic d'êtres humains est illégal et constitue une violation des droits de l'homme. L'Europe met aujourd'hui tout en œuvre afin de lutter contre ce trafic et contre l'exploitation sexuelle.

Pour en savoir plus :

http://ec.europa.eu/justice_home/doc_centre/crime/trafficking/wai/doc_crime_human_trafficking_fr.htm
<http://unicef.fr>

Les enfants ont davantage de droits

La Charte contient également un article sur les droits de l'enfant, qui stipule que dans tout ce que les autorités publiques ou les institutions privées entreprennent en rapport avec des enfants, ce sont les meilleurs intérêts de ces derniers qui doivent avant tout être pris en considération.

Ces droits s'appliquent sans exception à tout mineur et comportent :

- Le droit à la vie, à la survie et au développement.
- Le droit d'avoir leurs opinions respectées et leurs meilleurs intérêts pris en compte à tout moment.
- Le droit à un nom et à une nationalité, à la liberté d'expression, ainsi qu'un accès à toute information les concernant.
- Le droit à vivre dans un environnement familial ou son équivalent, et à avoir le maximum de contacts avec les deux parents.
- Des droits à la santé et à l'aide sociale, y compris pour les enfants handicapés, le droit à la santé et aux soins de santé, ainsi qu'à la sécurité sociale.
- Le droit à l'éducation, aux loisirs, à la culture et aux arts.
- Une protection spéciale pour les enfants réfugiés, les enfants dans le système pénal juvénile, les enfants privés de leur liberté, et enfin pour les enfants souffrant d'exploitation économique, sexuelle ou autre. ■



Pour en savoir plus :

www.europeanchildrensnetwork.org/euronet/fr/index.asp

www.europarl.europa.eu/charter/default_fr.htm

www.defenseurdesenfants.fr

L'Europe a besoin de vous !

Ayez votre mot à dire sur l'Europe de demain

L'Europe s'est fort agrandie – on dénombre à présent 27 Etats membres – notre puissance économique est plus grande que jamais et notre population est de 490 millions d'habitants. Mais cela signifie également que les impacts de l'UE se font plus que jamais sentir sur nos vies, ce qui fait de l'UE bien plus qu'un simple facteur dans le débat public sur l'Europe, tandis qu'un nombre croissant de gens se posent des questions sur :

- Leurs droits en tant que citoyens européens.
- De combien de pays l'UE devrait-elle encore grandir ?
- Comment équilibrer identité nationale et idéal européen, étant donné le fort impact de l'UE sur nos vies et nos sociétés ? Un pays n'est pas l'autre et ne veut pas forcément la même société ou le même modèle social...



J'ai l'impression que chaque pays arrive à préserver sa culture, même au sein de l'Union européenne. Quand on est dans son pays, on entend davantage parler de ce qui s'y passe que de ce qui se passe ailleurs, on se sent vraiment plus à la maison. Carmen, 18 ans

D'autres questions sont aussi au cœur d'un débat très important sur l'avenir de l'Europe. En tant que citoyen(ne) européen(ne), vous aussi vous pouvez y participer.



Informez-vous et participez au débat sur l'avenir de l'Europe :
http://europa.eu/debateeurope/index_fr.htm
www.touteurope.fr/debats

Parlez à votre eurodéputé

De nombreux sites web utiles permettent aux citoyens de communiquer avec le Parlement européen. Ce qui comprend le droit d'écrire au Parlement avec une question, d'exprimer votre opinion et de recevoir tous les documents publics. Si vous souhaitez présenter une requête plus formelle, vous trouverez toutes les informations nécessaires dans le lien ci-dessous. De plus, les membres du Parlement européen ont chacun un bureau dans leur pays.

Aimeriez-vous visiter le Parlement à Bruxelles ou à Strasbourg, et voir ce qui s'y passe ? Son site web offre quantité de détails sur les visites, ainsi que sur le recrutement et les stages.



© Karin Müller

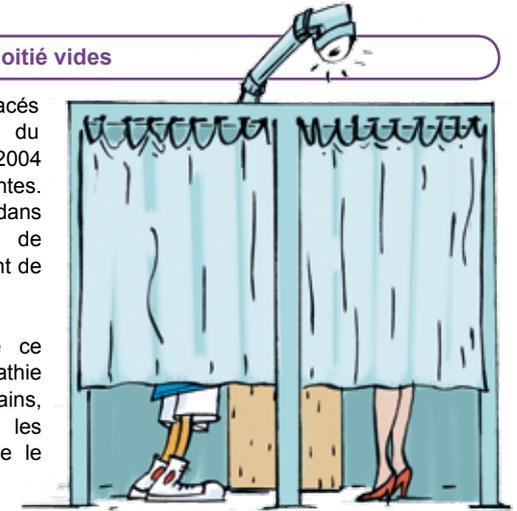


www.europarl.europa.eu/parliament/public.do?language=FR

Les urnes étaient à moitié vides

Moins de gens se sont déplacés pour voter aux élections du Parlement européen de 2004 que lors des précédentes. Pour l'Union européenne dans son ensemble, le taux de participation était seulement de 45%.

Quelle est la cause de ce manque d'intérêt, cette 'apathie des électeurs' ? Selon certains, ce serait dû au fait que les gens ne pensent pas que le Parlement européen ait un quelconque impact sur leur quotidien. D'autres soulignent le fait que cette apathie ne concerne pas seulement les élections européennes mais aussi les nationales.



Selon eux, le problème est plus profond : les gens ne croient tout bonnement plus à la politique ni aux politiciens, qu'ils soient locaux, nationaux ou européens.



Le saviez-vous ?

Afin de pouvoir voter lors de ces élections, vous devez être âgé(e) de 18 ans. Le vote est obligatoire en Belgique, en Grèce, à Chypre et au Luxembourg.

Est-ce que cette tendance croissante vers l'apathie peut être renversée et si oui, comment ? Trouvez-vous important que cela ait lieu ? Les prochaines élections pour le Parlement européen se tiendront en 2009 ! ■

Le Parlement européen de la jeunesse : donnez votre avis !

Le PE de la jeunesse a été lancé en 1987 comme projet d'école à Fontainebleau en France et il est à présent constitué d'un réseau de 32 organisations. C'est un forum unique vous permettant d'avoir votre mot à dire sur l'avenir de l'Europe. Plusieurs dizaines de milliers de jeunes Européens ont participé à des sessions régionales, nationales et internationales et noué des amitiés ainsi que des contacts internationaux.

Pour savoir comment participer :
www.pejfrance.org – www.afpej.fr

Profils des 27 Etats membres de l'Union européenne

	Superficie (km ²)	Population (2006)	Capitale	PNB par habitant (est. 2008)	Taux de chômage (2006)	Energie renouvelable (2005)	Les femmes diplômées en sciences (2005)	
Allemagne	357,021	82,437,995	Berlin	110	8.40% (est.)	10.50%	25%	
Autriche	83,858	8,265,925	Vienne	124	4.70%	57.90%	24%	
Belgique	30,510	10,511,382	Bruxelles	117	8.20%	2.80%	28%	
Bulgarie	110,910	7,718,750	Sofia	39	9.00%	11.80%	42%	
Chypre	9,250	766,414	Nicosie	89	4.60%	0.00%	39%	
Danemark	43,094	5,427,459	Copenhague	121	3.90%	28.20%	34%	
Espagne	504,782	43,758,250	Madrid	99	8.50%	15.00%	31%	
Estonie	45,226	1,344,684	Tallinn	74	5.90%	1.10%	44%	
Finlande	337,030	5,255,580	Helsinki	113	7.70%	26.90%	31%	
France	547,030	62,998,773	Paris	108	9.50%	11.30%	29%	
Grèce	131,940	11,125,179	Athènes	87	8.90%	10.00%	43%	
Hongrie	93,030	10,076,581	Budapest	63	7.50%	4.60%	31%	
Irlande	70,280	4,209,019	Dublin	138	4.40%	6.80%	31%	
Italie	301,230	58,751,711	Rome	99	6.80%	14.10%	37%	
Lettonie	64,589	2,294,590	Riga	61	6.80%	48.40%	33%	
Lituanie	65,200	3,403,284	Vilnius	61	5.60%	3.90%	36%	
Luxembourg	2,586	459,500	Luxembourg	276	4.70%	3.20%	n/a	
Malte	316	404,346	La Valette	72	7.30%	0.00%	31%	
Pays-Bas	41,526	16,334,210	Amsterdam	128	3.90%	7.50%	20%	
Pologne	312,685	38,157,055	Varsovie	55	13.80%	2.90%	37%	
Portugal	92,391	10,569,592	Lisbonne	71	7.70%	16.00%	40%	
République tchèque	78,866	10,251,079	Prague	80	7.10%	4.50%	28%	
Roumanie	237,500	21,610,213	Bucarest	40	7.30%	35.80%	41%	
Royaume-Uni	244,820	60,393,044	Londres	114	5.30%	4.30%	31%	
Slovaquie	48,845	5,389,180	Bratislava	67	13.40%	16.50%	36%	
Slovénie	20,253	2,003,358	Ljubljana	88	6.00%	24.20%	27%	
Suède	449,964	9,047,752	Stockholm	118	7.10%	54.30%	35%	

Notes:

Le PNB par habitant en SPA : L'utilisation de standards du pouvoir d'achat (SPA) permet d'éliminer les différences de prix entre pays, autorisant des comparaisons de PNB de pays à pays davantage porteuses de sens. Si l'indice est supérieur à 100, cela signifie que le niveau de PNB de tel pays par habitant est supérieur à la moyenne de l'UE et vice versa.

L'énergie renouvelable : concerne la proportion de l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelable par rapport à la consommation nationale brute.

Les femmes diplômées en sciences : la proportion de femmes parmi l'ensemble des diplômés en sciences et technologie.

“Que veux-tu faire plus tard ?”

Vous l'avez certainement déjà entendue, celle-là ! C'est une question que l'on n'arrête pas de poser aux jeunes. Que vous ayez déjà votre petite idée, ou que vous repoussiez encore la décision, laissez-nous vous présenter quelques-unes des carrières qui ont de grandes chances d'avoir le vent en poupe à l'avenir !



Côté emploi, un des domaines en croissance rapide en Europe se trouve être celui des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC). On cherche donc des concepteurs de systèmes informatiques, ainsi que des développeurs et des programmeurs, dans le privé comme dans le public.

Pour faire face au vieillissement de la population européenne, il faudra aussi davantage de professionnels de la santé, médecins comme infirmières, ainsi que davantage de personnel aux postes administratifs.

Des technologies émergentes comme la biotechnologie et la nanotechnologie sont aussi des domaines en expansion. Cela étant, on aura toujours besoin de gens pour exercer des métiers “traditionnels” que sont enseignants, pompiers, policiers, avocats, ingénieurs, scientifiques et coiffeurs.

Quel que soit votre choix, votre carrière doit être en adéquation avec vos compétences, vos capacités et vos centres d'intérêts. Ne paniquez pas à l'idée de faire le “mauvais” choix ; de nos jours c'est beaucoup plus facile d'acquérir une formation supplémentaire et de changer de carrière en cours de route que ça ne l'était autrefois.

Connaissez-vous la formation continue ?

Apprendre ne s'arrête pas une fois que vous avez quitté le lycée ou l'université. C'est un processus qui dure toute une vie, et vous pouvez certainement continuer d'améliorer vos capacités et vos connaissances quel que soit votre âge. L'UE investit énormément dans un Programme de formation professionnelle continue afin d'offrir à tous des occasions à tout âge.



Pour en savoir plus :
Sites d'informations pour l'orientation, les étudiants, sur les études ou sur la Recherche :

<http://ec.europa.eu/research/index.cfm?lg=fr&pg=who&cat=s>
http://ec.europa.eu/education/policies/lll/life/index_fr.html
www.education.gouv.fr/pid6/la-formation-tout-au-long-de-la-vie.html
www.education.gouv.fr/cid160/lieux-d-information.html

L'Europe a besoin de davantage de scientifiques !

Aujourd'hui comme dans un avenir prévisible, les ouvertures offertes aux scientifiques et chercheurs sont à la hausse ; mais le nombre de jeunes qui choisissent études et carrières scientifiques est en baisse, par contre. Pourquoi ? L'idée serait-elle que les sciences sont réservées aux génies ou aux cinglés ? Que c'est trop complexe, trop inintéressant, ou tout bonnement “pas cool” ?

Pour commencer, la plupart des gens ne se rendent pas compte que les sciences, c'est passionnant ! Oui, il y a des maths et de la physique, mais elles touchent aussi à tous les aspects de nos vies. L'Europe a besoin d'innovateurs et d'inventeurs, particulièrement avec les nouvelles technologies qui évoluent à une vitesse exponentielle. Ça pourrait être une idée intéressante de songer à une carrière dans les sciences ! Si vous choisissez cette voie, n'allez pas vous imaginer que vous vous retrouverez seul dans un laboratoire, isolé de vos collègues, bien au contraire ! Les scientifiques et les chercheurs d'aujourd'hui sont très courtisés. Ils sont mobiles et peuvent travailler dans pratiquement n'importe quel pays de leur choix. Et que vous le croyez ou non, les sciences sont une excellente carrière pour les femmes !

*“Si tu veux une année de prospérité, cultive du riz.
Si tu veux dix années de prospérité, cultive des arbres.
Si tu veux cent ans de prospérité, éduque des hommes.”
Proverbe chinois de Guanzi
(environ 645 avant notre ère).*



Pour en savoir plus :
Les bourses Marie Curie
<http://cordis.europa.eu/improving/fellowships/home.htm>



Le saviez-vous ?

La place d'une femme est dans...
la recherche et le développement industriels (R&D) !

Récemment, c'est dans la recherche et le développement industriels, dont le rôle est vital dans les sciences en Europe, l'innovation et la technologie, que l'on a observé les plus fortes augmentations de femmes dans le domaine des sciences. Plus de 50% de toute la recherche en Europe est commanditée par l'industrie. L'UE veut faire de l'Europe un leader mondial en termes d'innovation, mais pour y parvenir le secteur Recherche & Développement doit pleinement exploiter ses ressources et son potentiel. Hélas, il y a un obstacle qui est la sous-représentation des femmes dans la recherche. Dans les organismes de recherches du secteur public, tels qu'universités et instituts de recherches, la proportion de chercheuses est d'environ 30%. Mais dans la recherche industrielle, ce pourcentage chute à 16% !

Pour en savoir plus : <http://ec.europa.eu/research/science-society/index.cfm?fuseaction=public.topic&id=27&lang=21>

Essayez donc un échantillon !

Découvrez des faits excitants, des démonstrations et des inventions malignes dans un centre scientifique près de chez vous !



Les expositions scientifiques sont populaires en Europe depuis le 19^{ème} siècle. Néanmoins, les centres scientifiques et les musées ne se sont vraiment sérieusement développés que dans les années 1970. Aujourd'hui il y en a des centaines, voire des milliers, partout en Europe, et qui attirent des millions de visiteurs ! Ces institutions populaires offrent nombre d'installations pratiques et interactives et proposent quelque chose d'intéressant aux visiteurs quel que soit leur âge.



Pour trouver de tels lieux près de chez vous, allez faire un tour sur :

<http://ec.europa.eu/research/science-society/index.cfm?fuseaction=public.topic&id=111>

www.cite-sciences.fr

www.cite-espace.com

www.palais-decouverte.fr

www.lespetitsdebrouillards.org

www.lamap.fr

Des étudiants aident à former des VISIONS maritimes du futur

Les chantiers navals européens ont déjà établi les concepts pour les prochaines générations de navires, mais ils s'interrogent sur l'avenir à plus long terme. Que seront les navires dans 15 ans ? A quoi ressembleront-ils ? Pour stimuler les concepts visionnaires, VISIONS : un laboratoire d'idées de l'industrie navale européenne a été créé.

Ainsi, chaque année, un concours est organisé où les étudiants des écoles navales européennes sont invités à soumettre leurs idées dans cinq domaines d'activités : croisières et loisirs maritimes, transport maritime à courte distance, navigation intérieure, transport maritime au long court et les infrastructures flottantes. Les meilleures idées sont retenues et ensuite évaluées par des experts maritimes. Puis, trois gagnants sont désignés pour le prix « Smart Award » du CESA (Community of European Shipyards' Association). Tous les projets sont ensuite transmis à la construction navale européenne qui pourra alors développer ces idées avec ses équipes.

Pour en savoir plus et découvrir ce que les jeunes envisagent pour l'avenir, allez faire un tour sur :

www.maritime-visions.org



Le saviez-vous ?

L'UE est responsable de la production d'un tiers du savoir scientifique mondial, et peut se vanter de posséder une expertise d'envergure internationale dans des domaines tels que les sciences environnementales, la recherche médicale, les transports, l'aérospatiale et les télécommunications.

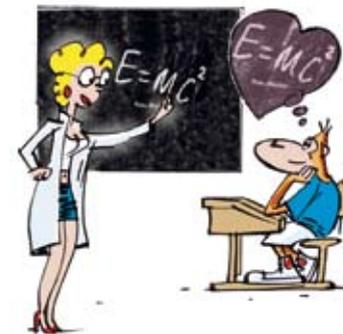
- *Saviez-vous que les projets subventionnés par l'Europe ont développé d'importantes normes internationales ? Votre portable, par exemple, est actionné par la norme GSM. Les moteurs à combustion et les stylos ont également été développés ici en Europe.*
- *Saviez-vous que les logiciels d'animation utilisés dans des films tels que Shrek et Harry Potter ont été développés ici même en Europe?*

Les chercheurs européens en mouvement

La recherche est une force motrice majeure pour le développement économique et social. Chaque jour, de nouveaux scientifiques et de nouvelles découvertes technologiques évoluent en permanence afin d'améliorer la façon dont nous vivons et travaillons. L'Europe a une réputation enviable dans le monde de la recherche, grâce essentiellement à ses chercheurs hautement qualifiés, à leurs riches capacités intellectuelles et à leur savoir-faire. Maintenir et améliorer cette bonne réputation est essentiel si l'Europe veut continuer à être compétitive au niveau international.

Pour y parvenir, l'UE offre des formations, des occasions de mobilité et de développement de carrières aux chercheurs de tous âges et de tous niveaux d'expérience, indépendamment de leur nationalité. Le Programme Marie Curie a été conçu pour aider les chercheurs à trouver des carrières intéressantes dans tous les domaines de la recherche et du développement, des biocarburants, des énergies solaire et éolienne, de la nanotechnologie et des sciences de l'alimentation à la biotechnologie, au changement climatique, à l'aérospatiale et à la recherche polaire.

La mobilité – choisir de travailler et de vivre dans un autre pays – est importante pour une science active. Pour parvenir à des découvertes majeures, des équipes de chercheurs des quatre coins d'Europe doivent s'unir pour échanger des idées et coopérer. Cette collaboration est par ailleurs essentielle quand on pense au coût et à la complexité de la science moderne.



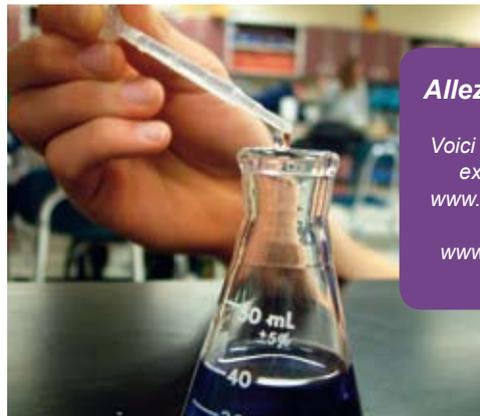
Pour en savoir plus :

http://ec.europa.eu/research/fp6/mariecurie-actions/indexhtm_en.html



Testez vos connaissances !

- Lequel des scientifiques suivants étudie le mouvement, les forces et l'énergie ?
A. le physicien B. le chimiste C. le biologiste
- Laquelle de ces machines a inventé Gutenberg ?
A. le stylo-bille B. l'imprimerie C. l'égreneuse à coton
- Que veut dire le terme "dinosaur" ?
A. horrible lézard B. lézard géant C. vieux lézard
- Quel instrument est utilisé pour mesurer la vitesse du vent ?
A. le psychromètre B. l'anémomètre C. le baromètre
- Quelle partie de votre œil ne reçoit pas de sang du tout ?
A. la cornée B. l'iris C. la rétine
- Qui a le plus d'os ?
A. l'adulte B. l'adolescent C. le bébé
- Est-ce que le neutron possède ?
A. une charge positive B. une charge négative
C. une charge neutre
- Qu'est-ce qui est plus léger ?
A. l'air froid B. l'air chaud
- Est-ce qu'une fraise a l'air rouge parce que ?
A. elle absorbe de la lumière rouge B. elle reflète de la lumière rouge
- Quelle planète est connue pour ses anneaux ?
A. Mars B. Jupiter C. Saturne
- De ces planètes, laquelle est la plus éloignée du soleil ?
A. la Terre B. Mercure C. Jupiter
- Dans une grotte, quelles formations montent du sol ?
A. les stalagmites B. les stalactites
- Lequel est le plus grand ?
A. l'Océan Pacifique B. l'Océan Atlantique
C. le continent asiatique D. le continent antarctique
- De combien de degrés la Terre tourne-t-elle sur elle-même en une journée ?
A. 90 B. 180 C. 360
- Le 9 mai nous célébrons la journée de ?
A. l'Europe B. l'UNICEF C. la Croix-Rouge



Allez y voir de plus près !

Voici des liens vers d'amusantes expériences scientifiques :
www.stevespanglerscience.com/experiments/
www.lespetitsdebrouillards.org
www.lamap.fr

Réponses :
 1-A 2-B 3-A 4-B 5-A 6-C 7-C
 8-B 9-B 10-C 11-C 12-A 13-A
 14-C 15-A

Lancez-vous ! Le Concours de l'Union européenne pour jeunes scientifiques

Chaque année, l'Europe célèbre son meilleur talent scientifique avec le Concours de l'Union européenne pour jeunes scientifiques. En 2008, la cérémonie de remise des prix se tient à Copenhague. Surfez sur le site Internet ci-dessous afin d'y trouver les dates exactes, ainsi que les détails concernant le concours. Ce dernier est ouvert aux jeunes âgés de 14 à 21 ans ayant déjà gagné un concours au niveau national.



Le concours donne aux jeunes l'occasion d'être en compétition avec la crème de leurs contemporains au niveau européen. Alors que la demande pour scientifiques et chercheurs ne cesse de croître, le nombre de jeunes s'inscrivant pour des études et des carrières scientifiques est en baisse. En 2007, les 19 concours de l'UE concernaient 124 candidats de 34 pays, avec 81 projets en compétition ! Des équipes d'Allemagne, de Hongrie et d'Irlande ont gagné les trois premiers prix de 5000€ chacun. ■



Florian Ostermaier (19 ans)
Henrike Wilms (20 ans)

Premier prix, 2007 – Allemagne
Titre du projet : Les gouttes d'eau scintillantes
Domaine : Physique

"En visitant l'été dernier une grotte contenant des stalactites, l'un de nous a observé un curieux phénomène : chaque fois qu'une goutte tombait, arrivée à une certaine hauteur elle semblait scintiller. Nous ignorions l'explication à ce phénomène, alors nous avons essayé de le reproduire chez nous. Notre première idée était d'utiliser les gouttes qui tombaient du robinet. Tout à fait par accident, nous avons découvert que le scintillement ne se produisait que lorsque nous placions une source lumineuse dans une position très spéciale, en direction de l'observateur et de la goutte en train de tomber. Fascinés par ce mystère, nous avons entrepris des recherches sur cet étrange scintillement dans l'air. Durant nos recherches nous avons découvert les facteurs pertinents, et nous pouvons dire à présent avec précision dans quelles conditions se produisent ces scintillements. En plus de cela, nous avons réussi à décrire le phénomène mathématiquement, et nous savons maintenant que les reflets lumineux à l'intérieur d'une gouttelette en train de tomber changent en fonction des oscillations de la gouttelette. Nous avons également découvert que cela peut s'observer dans n'importe quel endroit où une goutte se détache de quelque chose, que ce soit du pommeau de douche, du robinet, ou encore qu'il s'agisse de gouttes de pluie tombant d'une gouttière. Grâce à nos recherches, nous avons découvert un phénomène complètement neuf qui, pour autant que nous le sachions, n'avait jamais été analysé par quiconque jusqu'ici."



Pour en savoir plus :

<http://ec.europa.eu/research/youngscientists/index2.htm>

100 % oui à l'esprit sportif !

La violence dans et autour des rencontres sportives, les matchs de football en particulier, est un réel problème dans de nombreux pays d'Europe. Comportements agressifs et destructeurs prennent différentes formes puisque cela peut aller des bousculades spontanées ne concernant que quelques individus à des échauffourées plus sérieuses et planifiées à l'avance par des groupes bien organisés.

De nos jours, les compétitions sportives ne sont plus seulement ludiques mais bien une célébration de liens sociaux et d'ouverture entre différentes cultures et traditions. Pour cette raison, il est important de s'assurer qu'elles se déroulent de manière pacifique dans un environnement sécurisé.

Lors de la tragédie du stade du Heysel, en Belgique, en 1985, 39 personnes ont trouvé la mort – pour la plupart des supporters italiens de la Juventus – et plus de

350 ont été blessées lors d'une bagarre déclenchée par les supporters de Liverpool. C'est cet événement qui est à l'origine de la coopération européenne dans la lutte contre la violence dans le sport.

A cause du nombre important de fans traversant les frontières pour assister aux grandes rencontres, une série de clauses communes sur la sécurité et l'ordre public ont été mises en place, avec coopération quant à l'échange d'informations sur les supporters connus pour leur violence. L'UE travaille actuellement sur des politiques d'application et de prévention au niveau juridique. Et les activités socio-éducatives attirant de jeunes fans sont tenues à l'œil. ■

Carton rouge au racisme dans le foot !

Chaque saison, l'association de Football contre le racisme en Europe (Réseau FARE) organise une campagne contre le racisme dans et autour des stades de football, partout en Europe où fans, groupes ethniques minoritaires et clubs de foot se proclament unis contre la discrimination. Découvrez ses actions dans votre pays : <http://fr.farenet.org>



Pour plus d'informations :
www.eurofan.org
www.esprit-sportif.org



Une première étape pour combattre le hooliganisme, ça serait de s'assurer que le jeu sur le terrain de sport se passe sans violence, et d'être plus strict pendant son déroulement...

Jérémy, 20

... et ensuite il faudrait être plus sévère avec les personnes violentes : elles ne devraient pas être admises dans des stades si elles ont déjà causé des problèmes. Edouard, 20 ans

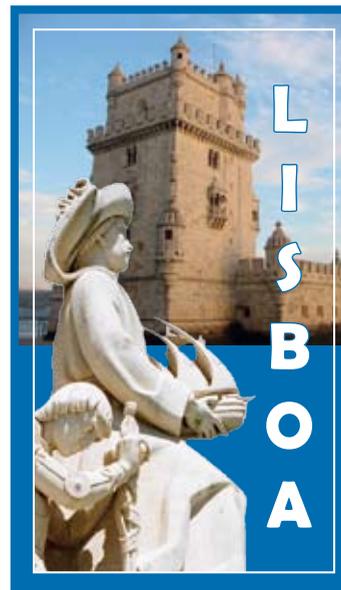
Un tournant pour l'Europe

Le nouveau Traité de Lisbonne rend l'Union européenne plus démocratique et améliore ses institutions, permettant ainsi une prise de décision plus rapide. En conclusion à six années de discussions, les chefs d'Etat de l'UE vont pouvoir relever les défis auxquels l'Europe doit faire face dans un monde globalisé.

En octobre 2007, lors de la réunion du Conseil de l'UE à Lisbonne, les chefs d'Etat de l'UE ont conclu un accord sur un nouveau traité. Le Traité de Lisbonne remplace donc le Traité constitutionnel de 2004 qui n'a jamais pu être appliqué suite à son rejet lors du référendum français et néerlandais. Un document plus court et plus simple était nécessaire, définissant mieux les buts de l'UE.

Et ce document : c'est le nouveau traité ! Plus démocratique parce qu'assurant au plus haut niveau, responsabilité, franchise, transparence et participation, il donne au Parlement européen de nouveaux pouvoirs, et aux parlements nationaux une plus grande place dans l'élaboration de la politique de l'UE.

Doté d'institutions simplifiées, il est aussi plus efficace. Grâce à une prise de décision plus rapide sur les questions de loi et d'ordre, il sera plus facile pour l'UE de combattre le crime, le terrorisme et le trafic d'êtres humains.



Le Traité de Lisbonne permet également à l'UE de parler d'une seule et même voix et d'agir communautairement sur des questions globales telles que le changement climatique, la sécurité de l'énergie, l'aide humanitaire et le développement durable.

Après signature par les chefs d'Etat de l'UE en décembre 2007, chacun des 27 pays a entamé le processus de ratification, par le biais duquel les Européens votent pour accepter ou rejeter le Traité de Lisbonne. Le but est que ce nouveau traité entre en vigueur avant les prochaines élections du Parlement européen prévues en juin 2009. La France a ratifié le Traité de Lisbonne le 8 février 2008. ■



Pour en savoir plus :
http://europa.eu/lisbon_treaty/index_fr.htm

L'UE d'un simple coup d'œil

L'Union européenne (UE) est un ensemble composé de pays européens démocratiques déterminés à œuvrer ensemble pour la paix et la prospérité. Il ne s'agit pas d'un Etat supposé remplacer les Etats existants, et il ne s'agit pas davantage d'une simple organisation ayant pour but la coopération internationale. L'UE est, en fait, unique. Les Etats membres de l'Union européenne ont mis en place des institutions communes auxquelles ils délèguent une partie de leur souveraineté, afin que les décisions à prendre sur des sujets spécifiques d'intérêt commun puissent l'être au niveau européen de manière démocratique.

Qu'est-ce que l'Union européenne ?

Les racines historiques de l'Union européenne plongent dans la Deuxième guerre mondiale et le souci, pour les Européens, de ne plus jamais être les témoins sur leur sol de tueries et décombres. Au départ, la coopération était établie entre six pays, et essentiellement centrée autour du commerce et de l'économie. Aujourd'hui l'UE comprend 27 pays et 490 millions d'habitants, et traite de tout un éventail de questions directement liées à notre quotidien.

L'Europe est un continent tissé de nombreuses traditions et langues, mais possédant aussi des valeurs communes telles que la démocratie, la liberté et la justice sociale, que l'UE défend. Elle encourage la coopération entre les peuples d'Europe, promouvant l'unité tout en préservant la diversité, s'assurant que les décisions prises le sont en concertation avec les citoyens, autant que possible.

Dans le monde de plus en plus interdépendant du 21^{ème} siècle, il est plus nécessaire que jamais pour chaque citoyen européen de travailler et de vivre ensemble avec ceux des autres pays dans un esprit de curiosité, d'ouverture et de solidarité.



Pour en apprendre plus sur l'UE dans votre pays :
http://europa.eu/euinyourcountry/index_fr.htm
www.touteleurope.fr

Comment l'Europe fonctionne

Le Parlement européen, ou la voix du peuple



Le Parlement est la voix du peuple par excellence. Sa mission est de participer à l'adoption des propositions de la Commission, en proposant à son tour des amendements, et en négociant avec le Conseil de l'Union européenne sur le contenu du texte final.

Tous les cinq ans, les électeurs des 27 pays de l'UE élisent leurs représentants au Parlement. Ces derniers se réunissent à Strasbourg, parfois à

Bruxelles. Il y a 785 eurodéputés, ce qui en fait la plus grande multinationale dans son genre.

Au sein du Parlement, les parlementaires sont rassemblés en groupes transnationaux reflétant leurs appartenances politiques. En règle générale, le Parlement a toujours soutenu l'Union européenne, bien qu'une minorité d'eurodéputés trouve que l'UE détient à présent trop de pouvoirs. Certains voudraient même la voir totalement abolie. Les supporters de l'UE sont parfois connus sous l'appellation d'"europhiles" et ses détracteurs sous celle d'"euroseptiques".



Hans-Gert Pöttering

Président du Parlement européen

Né le : 15 septembre 1945 à Bersenbrück,

Basse Saxe

Nationalité : Allemande



www.europarl.europa.eu

Le Conseil de l'Union européenne, ou la voix des Etats membres



C'est là que les gouvernements nationaux ont leur mot à dire. Le Conseil (anciennement dit 'des ministres'), qui siège également à Bruxelles, peut amender, adopter ou rejeter des propositions de nouvelles lois. En fonction de l'ordre du jour - affaires étrangères, finances, affaires sociales, transport, agriculture etc. - chaque pays est représenté par le ministre

responsable du domaine concerné.

Quand sont abordés des sujets sensibles, comme par exemple la politique étrangère, le Conseil est tenu à l'unanimité dans sa prise de décision, ce qui n'est pas toujours aisé avec 27 pays autour d'une table.

Si le sujet est moins controversé, une majorité de membres est suffisante pour faire aboutir une décision. Les plus grands Etats membres, tels que l'Allemagne, ont droit à davantage de votes, et donc davantage de pouvoir au Conseil, qu'un petit pays tel que Malte, par exemple. Ces 'petits' Etats ont néanmoins droit à des votes supplémentaires afin que leur opinion ne soit pas noyée par celle de leurs grands voisins. Ce système est connu sous l'appellation de 'majorité qualifiée'.

La présidence du Conseil est assurée pour six mois par chaque Etat membre selon un système de rotation. C'est la France qui est à la présidence durant le second semestre 2008, suivie par la République tchèque au premier semestre 2009.



<http://consilium.europa.eu>

La Commission européenne, ou la promotion des intérêts communs



La Commission européenne, qui siège à Bruxelles, est le bras exécutif de l'UE. C'est de là que partent toutes les nouvelles lois. La Commission est aussi la 'force de police' de l'UE : elle a la responsabilité de s'assurer que les gouvernements nationaux observent bien les règles. Si ces dernières sont enfreintes, la Commission a le pouvoir d'assigner les gouvernements devant la Cour de justice des Communautés européennes, où ils peuvent se voir

infliger de grosses amendes si jugés coupables de non ou mauvaise application des règles communes européennes.

Le président de la Commission, José Manuel Barroso, dirige une équipe de 26 autres commissaires. Bien que les commissaires soient issus de chacun des 27 Etats membres, ceux-ci doivent agir dans les intérêts de l'Union européenne dans son ensemble avant tout, pas seulement celui de leur pays.

23 000 personnes environ travaillent pour la Commission européenne. La majorité se trouve à Bruxelles, bien que certains soient postés dans des 'représentations' situées dans les Etats membres.



José Manuel Barroso

Président de la Commission européenne

Né le : 23 mars 1956

Nationalité : Portugaise



http://ec.europa.eu/index_fr.htm



La Cour de justice des Communautés européennes, ou le règne de la loi



Les lois peuvent être interprétées de différentes manières. La Cour a pour tâche de s'assurer de leur interprétation correcte d'un bout à l'autre de l'UE. La Cour, qui siège à Luxembourg, comprend un juge issu de chaque Etat membre. Ils sont nommés par les gouvernements nationaux pour une période de six ans.

Les décrets de la Cour ont beaucoup de poids puisque c'est à eux que revient le dernier mot. Aucune Cour nationale de justice dans aucun des Etats membres ne peut aller à leur rencontre.



www.curia.europa.eu

La Cour des comptes, ou comment en avoir pour votre argent



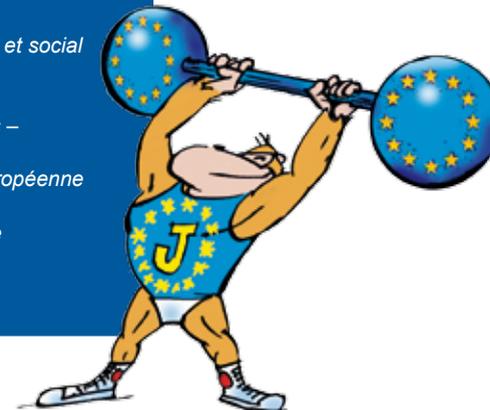
L'Union européenne est subventionnée par l'argent des contribuables. Et ils ont le droit de savoir si celui-ci est dépensé correctement. La Cour des comptes, qui siège également à Luxembourg, passe en revue tous les comptes de la Commission européenne et publie un rapport annuel. ■



<http://eca.europa.eu>

Les autres institutions de l'UE comprennent :

- Le Comité économique et social européen
– www.eesc.europa.eu
- Le Comité des Régions –
www.cor.europa.eu
- La Banque centrale européenne
– www.ecb.int
- La Banque européenne d'investissement
– www.eib.org



les téléphones portables vraiment portables !

On adore tous utiliser notre portable ! Mais à l'étranger, les frais d'itinérance (roaming) pouvaient s'avérer passablement onéreux. Et voilà que grâce à une loi européenne entrée en vigueur le 30 juin 2007, ces frais à l'intérieur de l'Europe ont été réduits de plus de 70%, avec une limite maximum pour les appels passés et reçus de l'étranger au sein de l'UE !

Avec l'eurotarif, l'appellation de ce nouveau système, dès que vous voyagez vers un autre pays de l'UE vous recevrez un SMS sur votre portable afin de vous informer du coût de vos futurs appels.

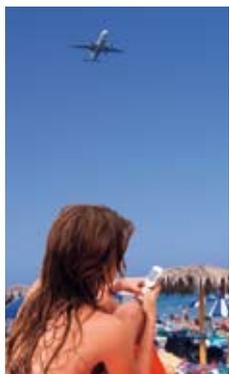
Avant et après

Avant l'eurotarif, un appel de quatre minutes venant d'Allemagne alors que vous êtes en Espagne pouvait coûter jusqu'à €4. Maintenant, le coût pour passer un appel depuis un pays européen vers un autre est fixé à maximum €0.46 par minute, et la réception à €0.22 par minute. (Ces deux prix s'entendent hors T.V.A.)



Renseignez-vous !

Aujourd'hui, tous les opérateurs de téléphonie mobile doivent offrir l'eurotarif à leurs clients, qui sont libres d'accepter cette offre, ou pas. Certains opérateurs proposent même des tarifs encore plus bas que l'eurotarif !



Comment le service d'itinérance fonctionne

Quand vous appelez un(e) ami(e) de l'étranger depuis un portable, vous êtes en itinérance sur le réseau mobile de l'opérateur d'un réseau étranger, parce que votre opérateur de téléphonie n'en offre généralement pas dans le pays de vos vacances.

Afin de pouvoir vous les offrir, l'opérateur du réseau étranger facturera donc votre opérateur de téléphonie. Ces coûts, en plus de la marge bénéficiaire que prend ce dernier, s'ajoutent à votre facture sous l'intitulé de frais d'itinérance.



J'utilise mon portable en vacances, mais je ne parle pas très longtemps. J'appelle juste ma famille pour leur dire que je vais bien, et pour les conversations plus longues je me sers des cabines téléphoniques ou je vais

dans des cybercafés. Tatiana, 20 ans

Comment une loi se fait-elle ?

Quand elle estime que le besoin s'en fait sentir, la Commission européenne dépose une proposition de loi. Elle ouvre au préalable un débat public rassemblant les parties intéressées: gouvernements locaux, régionaux et nationaux, ainsi que fédérations industrielles, organisations de consommateurs et ONG (organisations non gouvernementales). Elle analyse également l'impact de la proposition en question.

A la vitesse de l'éclair !

La nouvelle loi européenne sur le service d'itinérance a été adoptée juste 11 mois après avoir été proposée pour la première fois par la Commission européenne, ce qui fait d'elle l'un des accords politiques les plus rapides entre le Parlement européen, le Conseil de l'Union européenne et la Commission européenne !

Après quoi cette dernière est envoyée aux législateurs de l'Union européenne, à savoir le Conseil de l'Union européenne et le Parlement européen. Ce dernier prend alors position par rapport à la proposition, ce qui peut s'avérer un long processus dans la mesure où chaque groupe politique représente des intérêts différents. Même chose au Conseil, où les gouvernements nationaux ont des points de vue et des priorités divergents.



Si le Parlement et le Conseil tombent d'accord, la nouvelle loi peut être adoptée. Ce fut le cas pour la loi européenne sur le service d'itinérance. Sinon, la loi passe par une 'procédure de conciliation' afin qu'un accord soit trouvé entre ces deux institutions. ■

L'UE et vous

Les groupements d'intérêts des Etats membres de l'UE font pression auprès des législateurs de l'UE dans l'espoir de les persuader d'élaborer des lois, ou encore pour qu'ils votent des lois qui bénéficieront à leurs ressortissants. Car ces dernières peuvent avoir un impact direct sur les entreprises, dans ce cas-ci sur les opérateurs de téléphonie mobile. Et puis elles affectent également votre vie. Par exemple, quand vous voyagez c'est maintenant bien meilleur marché d'appeler vos amis ou de leur envoyer un SMS pour garder le contact durant vos déplacements !



Pour en savoir plus :

Appelez Europe Direct, numéro vert depuis n'importe quel pays de l'UE entre 9 h et 18h30 les jours ouvrables: 0080067891011
http://ec.europa.eu/eurodirect/call_us/index_fr.htm
<http://ec.europa.eu/roaming>
www.conso.net

Chronologie de l'UE

Le processus de construction de l'Union européenne a commencé au lendemain de la deuxième guerre mondiale, avec pour but d'assurer la sécurité et la prospérité de l'Europe. Cinquante ans plus tard, c'est toujours un "travail en cours", auquel tous les citoyens européens peuvent contribuer.

1946

Au lendemain de la deuxième guerre mondiale, le but est d'**instaurer la paix** entre les différentes nations européennes.

1950

En avril 1951, la **déclaration Schuman** mène au Traité de Paris, et à la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA). Cette dernière comprend six pays : la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas et la République fédérale d'Allemagne. Ils sont tous sur un pied d'égalité et coopèrent entre eux, avec le soutien d'institutions partagées.

1957

La Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas et la République fédérale d'Allemagne signent le **Traité de Rome**, qui lance la Communauté économique européenne (CEE) et la Communauté européenne de l'énergie atomique (EAEC ou EURATOM). Un marché commun est créé où les marchandises, les services, les biens et les personnes peuvent circuler librement.

1946

1950

1957

1960

1968

1979

1986

1960

Naissance de l'**Association européenne de libre-échange (AELE)**, mise en place pour les pays européens occidentaux n'appartenant pas à la CEE.

1968

Création de l'**Union douanière** : élimination de toutes les taxes à l'importation pour les six pays de la CEE.

Un seul numéro pour toute l'Europe

Pour toute question sur des aspects bien précis de l'UE, contactez **Europe direct** :
Numéro vert 00 800 6 7 8 9 10 11 depuis n'importe quel pays de l'UE entre 9 h et 18h30 les jours ouvrables.
Ou visitez un relais d'information ; trouvez celui situé le plus près de chez vous en surfant sur le site d'Europe direct : <http://europedirect.europa.eu>

1979

La première élection du Parlement européen a lieu par **élections directes**. Le SME (**Système monétaire européen**) est également créé pour aider à stabiliser les taux de change.

1979

1986

L'**Acte unique européen est adopté**, visant à parvenir à un marché unique européen d'ici au 1^{er} janvier 1993.



1989

1992

1997

1999

2001

2002

2007

1989

Chute du « rideau de fer », ce qui permet l'unification de l'Europe. **Réunification de l'Allemagne** le 3 octobre 1990 et retour de la démocratie dans les pays d'Europe centrale et de l'Est.

1992

Signature du **Traité de Maastricht** qui change la Communauté économique européenne en Union européenne (UE), avec de nouveaux objectifs ambitieux : union monétaire d'ici 1999, citoyenneté européenne, nouvelles politiques communes - comprenant une politique étrangère et de sécurité commune (CFSP) - et coopération dans les affaires de sécurité intérieure.

1997

Signature du **Traité d'Amsterdam** qui vise la réforme des institutions de l'UE.

1999

L'**euro (€)**, la devise unique de l'Europe, est introduit dans plusieurs Etats membres. Au début, il n'existe aucune pièce de monnaie, ni billet de banque. La devise est utilisée dans les transactions non monétaires uniquement.

2001

Signature du **Traité de Nice** qui réforme un peu plus les institutions et renforce les droits fondamentaux, la sécurité et la défense, ainsi que la coopération juridique dans le cadre des affaires criminelles.

2002

Les **billets et pièces en euro** entrent en circulation en même temps que sont supprimées les devises nationales.

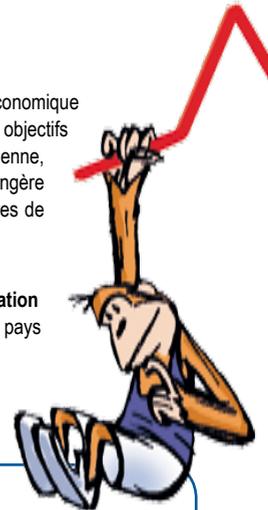
2007

Signé par les 27 pays de l'UE en décembre 2007, le **Traité de Lisbonne** renforce le fonctionnement démocratique des institutions de l'UE, permet aux européens de conduire la politique étrangère et de sécurité commune, d'une seule et même voix. ■



Pour en savoir plus :

Pour plus d'information sur l'histoire de l'UE :
http://europa.eu/abc/history/index_fr.htm



Comment y sommes-nous arrivés ?

Rome ne s'est pas faite en un jour et l'Union européenne non plus. D'abord lancée par six pays en 1957, elle a, au fil des ans, accueilli des nouveaux pays.



1957

L'organisation fondée en 1957 en tant que Communauté économique européenne, et connue aujourd'hui sous l'appellation d'Union européenne (UE), était composée à l'origine de six membres : la Belgique, la France, l'Allemagne, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas.

1973

Adhésion du Danemark, de l'Irlande et du Royaume-Uni.

1981

La Grèce devient Etat membre.

1986

L'Espagne et le Portugal font partie de l'UE.

1987

La Turquie dépose une demande d'adhésion à l'UE.

1990

Après la réunification de l'Allemagne, l'ancienne République démocratique allemande est intégrée dans l'UE.

1995

Adhésion de l'Autriche, de la Finlande et de la Suède.

1999

La Turquie est confirmée comme pays candidat à l'entrée dans l'UE.

2003

La Croatie dépose une demande d'adhésion à l'UE.

2004

Dans le cadre du plus grand élargissement de l'UE jamais vu, Chypre, la République tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la Slovaquie et la Slovénie deviennent Etats membres. L'ancienne République yougoslave de Macédoine dépose une demande d'adhésion à l'UE.

2005

Les négociations d'adhésion commencent avec la Turquie et la Croatie.

2007

Adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie à l'UE, ce qui porte le total des Etats membres de l'UE à 27. ■

Sur la carte

Les cartes sont bien étranges, en ce sens qu'elles peuvent servir plusieurs objectifs : situer l'emplacement géographique d'un endroit, ou encore illustrer des questions complexes telles que répartition des langues, schémas ou historique des migrations...

Les cartes que l'UE présente sur ses sites web ont beaucoup changé au fil du temps, dépeignant l'évolution d'un petit groupe au départ, 6 pays - qui a d'abord créé un marché commun pour leur production de charbon et d'acier en 1951 - groupe qui est devenu une union de 27 Etats membres coopérant aujourd'hui autour d'un vaste éventail de questions. Sur la plupart des cartes de l'Union européenne, les Etats membres sont colorés en bleu.

Mais si l'on regarde la carte aujourd'hui, on y voit deux grands trous : l'un est la Suisse, qui a décidé de ne pas faire partie de l'UE tout en maintenant des relations très étroites avec elle ; l'autre - habituellement en couleur vive sur les cartes 'officielles' de l'UE - recouvre un secteur de la taille du Royaume-Uni : il s'agit des 'Balkans occidentaux', comme l'on dit en jargon européen...



Entièrement entourés d'Etats membres - et européens à tous les niveaux, qu'il s'agisse de leur emplacement géographique, de leur histoire ou de leur culture - l'Albanie, la Bosnie-et-Herzégovine, la Croatie, l'ancienne République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, la Serbie et le Kosovo* aspirent à l'adhésion à l'UE.

Plus au Sud-est, à cheval entre Europe et Asie, la Turquie est une autre région 'de couleur vive' sur la carte. Ses aspirations à l'adhésion à l'UE sont au centre même de ses préoccupations. Ce pays a fortement influencé la civilisation européenne, dans une certaine mesure notamment les Grecs, les Romains et les Byzantins, puis comme cœur de l'empire ottoman, l'un des acteurs mondiaux les plus puissants jusqu'au début du 20^{ème} siècle.

Le Sud-est de l'Europe est proche de nous

Nous partageons des siècles d'histoire avec la région du Sud-est de l'Europe. Avec d'un côté la Turquie, qui a établi sa position unique à la fois en jetant un pont entre l'Europe, le monde arabe et l'Asie, et en partageant des valeurs européennes modernes.

De l'autre côté, les Balkans occidentaux, qui ne sont pas très connus et certainement pas toujours bien compris dans le reste de l'Europe. La plupart de ces pays faisaient autrefois partie de la Yougoslavie. En dépit des divisions et du carnage lors des conflits nationalistes et interethniques des années 1990, les populations de cette région partagent un héritage, une histoire et des valeurs communes, non seulement entre eux mais également avec d'autres nations européennes.



Le port de Dubrovnik (Croatie)

Le saviez-vous ?

Tarkan, grande star turque, est l'un des rares chanteurs européens à avoir réussi à atteindre le succès au classement des hits de 3 continents sans chanter en anglais ! Quand son titre "Simarik" (Kiss ou Baisers) est entré au hit parade, il a déclaré : "C'est une sensation dingue, vous savez, au départ je n'y aurais jamais cru. Toute la chanson est en turc, une langue dont personne ne comprend un traître mot. Je pense que ça a marché tout seul parce que les "kiss" ou baisers sont universels."

Architecture, peinture et musique s'y sont épanouies. La ville de Dubrovnik, en Croatie, est renommée pour son héritage culturel autant que pour sa beauté et figure au patrimoine mondial de l'humanité de l'UNESCO. La musique des Balkans a franchi les frontières avec un son reconnaissable puisqu'elle a conquis l'Europe en tant que

* Statut du Kosovo encore inconnu au moment où nous rédigeons ces lignes.

'musique du monde'. Le festival EXIT (musique rock, électronique et dance) – le plus grand événement musical du Sud-est de l'Europe, qui se tient chaque été en juillet depuis 2000 sur les rives du Danube, dans la ville serbe de Novi Sad – a également acquis une belle renommée européenne. En 2007, les Britanniques lui ont attribué le titre de 'meilleur festival européen'. La Serbie, elle, a gagné en 2007 le concours Eurovision de la chanson.



© www.fbjpro.com

La région du Sud-est de l'Europe est un endroit où les influences mutuelles sont repérables, de la nourriture à l'habillement en passant par les coutumes et les croyances. Par exemple : qu'il s'agisse des kebabs, des pâtés de viande ou de fromage, des poivrons farcis ou des épices, chacun des Etats actuels prétend faire la meilleure variante 'originale' de ces plats que l'on retrouve partout dans la région et ailleurs en Méditerranée.

Recette pour le RAGOÛT des BALKANS (pour 4 personnes)

2 cuillères à soupe d'huile d'olive	1 gros citron (épépiné et coupé en fines tranches)
1 kg d'épaule d'agneau découpée en cubes	1/2 aubergine (épluchée et coupée en cubes)
150 gr de jeunes gombos	2 bouillon-cubes de boeuf
3 gros oignons coupés en lamelles	1 pincée de sel, du poivre et du thym
1 gousse d'ail hachée	
1 boîte de 800gr de tomates pelées	

Versez l'huile d'olive dans un fait-tout et faites chauffer. Ajoutez l'agneau, les oignons et l'ail et faites frire jusqu'à ce que l'agneau soit doré de tous les côtés. Enlevez les extrémités des jeunes gombos et jetez ces derniers dans le fait-tout. Ajoutez les tomates, le citron, l'aubergine, les bouillon-cubes de boeuf, le thym, le sel et le poivre. Faites cuire à feu doux pendant 1 heure.

La Turquie moderne est une autre de ces régions de métissages. Comme le pays est à cheval sur deux continents, l'Europe et l'Asie, il constitue un lien entre différentes cultures, différentes conceptions politiques et différentes pratiques commerciales. Constantinople, aujourd'hui Istanbul, a été pendant plus de 1 000 ans la capitale de l'empire romain oriental, ainsi qu'un centre intellectuel pour la science, les arts et la politique. convoitée par les Turcs ottomans, les croisés, ainsi que par diverses tribus de bergers nomades venues des steppes de l'Asie, cette capitale constitue un creuset de peuples et de cultures.

La région de Sud-est de l'Europe bénéficie d'un passé historique complexe ayant subi les influences de la plupart des pays européens, et donc d'une position unique dans le contexte européen. Cette proximité avec les pays de l'UE, en termes de culture, de géographie et d'histoire, signifie que la stabilité de cette région est d'autant plus importante pour la stabilité de l'Europe dans son ensemble.

Et ensuite ?

Aujourd'hui, les pays des Balkans occidentaux et la Turquie aspirent à une adhésion à l'Union européenne. L'UE est pleinement consciente des bénéfices économiques et politiques de cette adhésion. L'UE n'a pas **besoin** de s'élargir mais elle le **souhaite** parce qu'il est dans notre intérêt *commun* d'accueillir ces pays dans notre club. De nouvelles adhésions signifieraient une sécurité accrue, davantage de stabilité et une intensification des échanges, qu'ils soient commerciaux ou personnels. Pour cette raison, l'UE a investi temps, efforts et argent au fil du temps afin d'aider les pays des Balkans occidentaux à se reconstruire et à se réconcilier, tout comme elle a aidé la Turquie à se préparer pour son adhésion.



Istanbul (Turquie)

© ECEPA PHOTO/Kerim Okten

L'Union européenne observe de près les développements et les réformes réalisés jusqu'ici, et qui doivent se poursuivre. Rejoindre l'UE représente une perspective à long terme mais les progrès sont déjà tangibles. Parce qu'ils estiment que c'est la meilleure manière d'entretenir de meilleures relations avec des voisins autrefois ennemis, les **pays balkaniques occidentaux** ont opté pour l'Europe et son projet commun. Adhérer à l'UE fournit un cadre à de bonnes relations interethniques, à la liberté de religion, à la réconciliation et au développement économique de la région. Et le processus a fait ses preuves : la Croatie est déjà à mi-parcours des négociations avec l'Union européenne et a obtenu le statut de pays candidat, tout comme l'Ancienne République yougoslave de Macédoine.



Parc National de Krka (Croatie)

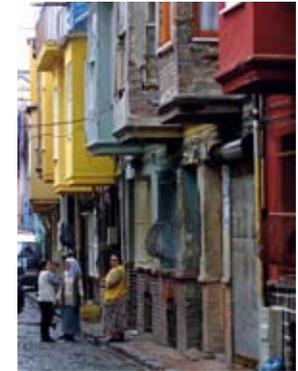
© EC

Pour les autres pays des Balkans occidentaux, l'Union européenne a souligné sa détermination à soutenir leurs efforts en vue d'un rapprochement avec l'Union européenne. Cet appui est fourni par le biais du processus de stabilisation et d'association, qui constitue l'approche régionale de l'UE vis-à-vis des pays des Balkans occidentaux. Les progrès supplémentaires de chacun de ces pays dans

leur rapprochement à l'Union européenne dépendent de chacun d'entre eux et de leur capacité à mettre en place les réformes requises.

Les règles du jeu

Les règles du jeu de l'élargissement de l'UE sont simples : afin de pouvoir adhérer, tout pays européen doit répondre à un ensemble de conditions définies par l'UE et plus connues sous l'appellation de **Critères de Copenhague**. Mais adhérer, ce n'est pas seulement satisfaire à quelques règles adoptées à Bruxelles ou à Copenhague. Ces conditions signifient que les pays concernés doivent améliorer leur fonctionnement en tant qu'Etat, en alignant leur développement politique, économique et institutionnel en fonction sur les valeurs de base de l'UE : gouvernement démocratique, règle de droit, respect des droits de l'homme, protection des minorités et instauration d'une pleine économie de marché. L'UE aide ces pays à satisfaire aux critères en fournissant soutien financier et expertise. Les progrès tangibles sont récompensés : mieux un pays se prépare pour l'adhésion, plus il obtiendra d'aide.



Istanbul (Turquie)

© ECEPA PHOTO/Kerim Okten



© EC/G. Solev

Protection sociale de personnes âgées et isolées (Ancienne République yougoslave de Macédoine)

Il existe quelques conditions préalables supplémentaires spécifiques aux pays des Balkans occidentaux : coopération régionale et bonnes relations de voisinage, pleine coopération avec la Cour internationale de justice de La Haye instaurée pour statuer sur les crimes de guerre et génocides, ainsi que favoriser le retour des réfugiés obligés de fuir et abandonner leurs maisons lors des conflits armés des années 1990.

En lien avec l'orientation traditionnellement occidentale de la **Turquie**, ses relations avec l'Union européenne ont toujours constitué le noyau central de la politique étrangère de ce pays. La Turquie a déposé une demande d'adhésion auprès de ce qui était à l'époque la Communauté économique européenne en 1987, a formé une union douanière avec l'Union européenne en 1995, et a fini par être reconnue comme pays candidat en 1999. Les négociations pour une adhésion à l'Union européenne ont commencé en 2005.



Le pont de Mostar (Bosnie-et-Herzégovine)

© EC

Qu'est-ce que j'ai à y gagner ?

Beaucoup, en fait. Tout d'abord, c'est l'occasion de rencontrer d'autres personnes et de s'enrichir à leur contact. L'UE croit en la diversité culturelle : "Unis dans la diversité", telle est sa devise, qui signifie que, par l'intermédiaire de l'UE, les Européens sont unis en travaillant ensemble pour la paix et la prospérité, et que les différentes cultures, traditions et langues d'Europe sont un atout pour notre continent.

Il est probable que vous connaissez déjà quelques Albanais, Croates ou Turcs... Et si vous vous renseigniez un peu, vous seriez étonné(e) d'apprendre d'où viennent les gens que vous côtoyez au quotidien.

En outre, tout le monde ne peut que bénéficier d'un environnement paisible où membres d'une même famille respectent règles et lois, travaillent à l'amélioration de la sécurité, et combattent tous types de trafics quels qu'ils soient.



Le saviez-vous ?

Les 'Blues brothers', les acteurs James et John Belushi, sont fils d'immigrés albanais.

La première épouse d'Albert Einstein, qui fut également sa confidente et sa collègue, et donc co-développeuse de sa théorie sur la relativité, était Mileva Mari, née dans ce qui est maintenant la Serbie.

Drazen Petrovic est salué dans le monde du basket-ball comme le Mozart croate.

Les joueuses de tennis serbes, Jelena Janković et Novak Đoković, ont obtenu une reconnaissance internationale après le succès de la Serbe Monica Seles.



Split (Croatie)



Ancienne République yougoslave de Macédoine

L'UE a créé un certain nombre de nouvelles initiatives qui stimuleront un peu plus les échanges interculturels. Si vous vivez dans un Etat membre de l'UE, vous pouvez partir étudier dans à peu près n'importe quelle université d'un autre Etat membre.

Depuis 2007, cette occasion a été également offerte aux étudiants des Balkans occidentaux et de la Turquie, puisque les échanges universitaires européens sont maintenant ouverts aux étudiants d'Albanie, de Bosnie-et-Herzégovine, de Croatie, de l'Ancienne République yougoslave de Macédoine, du Monténégro, de la Serbie y compris le Kosovo*, et de la Turquie.



© ECUJ, Fazlagić

Les projets d'us aux microcrédits (Bosnie-et-Herzégovine)

Ceci élargira également les horizons des jeunes des Etats membres de l'UE en leur permettant de rencontrer des étudiants d'Europe du Sud-est, d'échanger des idées et des points de vue et d'apprendre à mieux les connaître. Comme la participation au programme Erasmus Mundus est basée sur l'échange, les étudiants de l'UE devraient pouvoir étudier (et voyager) là-bas en retour !

Le programme "Erasmus Mundus cooperation window" lancé en 2007 permettra l'échange annuel de 500 étudiants de premier cycle universitaire entre les Etats-membres de l'UE et les Balkans occidentaux. Ce programme couvre les frais de transport, les dépenses courantes et les frais d'inscription aux cours, ainsi qu'une couverture médicale gratuite.

Pour plus d'informations :

<http://eacea.ec.europa.eu/extcoop/call/index.htm>

http://uio.iyte.edu.tr/main_eng.jsp?pageName=main.htm



* Statut du Kosovo encore inconnu au moment où nous rédigeons ces lignes.

Les préoccupations de l'UE

Il est dans l'intérêt de tous les citoyens européens d'avoir pour voisins des démocraties paisibles et stables possédant des économies de marché prospères. Le « coup de pouce » de l'UE a aidé à transformer l'Europe centrale et de l'Est en démocraties modernes et solides. Plus récemment, elle a inspiré des réformes de grande envergure dans la région du Sud-Est de l'Europe. La politique européenne d'élargissement est un processus géré avec le plus grand soin. Elle favorise la transformation des pays concernés, en étendant la paix, la stabilité, la prospérité, la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit partout en Europe.

Assistance financière

Pour réaliser cette transformation, l'UE fournit une aide financière spécifique aux candidats et candidats potentiels, ainsi qu'une aide ciblée à l'intention des nouveaux Etats membres afin de soutenir leurs réformes.

Cette aide va de l'envoi d'experts dans les ministères à une aide encore plus concrète, notamment dans le domaine des transports, de l'environnement et de l'infrastructure, telle que réparation des routes visant à assurer la sécurité routière de tous, celle des touristes européens comme celle des chauffeurs de camions qui sillonnent ces régions.



Le saviez-vous ?

L'autoroute E75, qui va de la Finlande à la Grèce en passant par la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie, la Hongrie, la Serbie et l'Ancienne République yougoslave de Macédoine, est l'un des itinéraires commerciaux clés reliant l'Europe du nord à l'Europe du Sud-est en passant par l'Europe centrale. Le poste frontière d'Horgos, à la frontière de la Serbie avec la Hongrie, ne peut faire face au flot actuel de personnes et de véhicules. Aux heures de pointe, on enregistre régulièrement des retards pouvant aller jusqu'à quatre heures, et des files d'attente de plusieurs kilomètres sont monnaie courante pour les conducteurs.

L'Union européenne a fourni 10 millions d'euros pour améliorer la situation. Elle aide à contrôler le flux des passagers et a installé

une borne indépendante pour l'inspection des camions et du fret.



Le poste frontière d'Horgos (Serbie)

© ECIZ, Zesiric-FoNet/News Agency

La libre circulation

Une des libertés fondamentales de l'Union européenne est le principe de la libre circulation des personnes. Ceci signifie que les Européens peuvent étudier, voyager, travailler, prendre leur retraite ou encore se présenter comme bénévoles n'importe où dans l'UE.

Mais qu'en est-il pour les habitants de ces pays ? Peuvent-ils venir chez nous aussi facilement que nous pouvons aller chez eux ?

L'UE souhaite permettre aux citoyens des Balkans occidentaux de voyager plus facilement vers l'Europe. A partir du 1er janvier 2008, un certain nombre d'accords de facilitation d'obtention des visas sont entrés en vigueur : les frais de visas ont été supprimés pour les étudiants, le traitement des demandes a été accéléré, et la liste des pièces justificatives exigées pour les étudiants, journalistes et voyageurs pour affaires, a été simplifiée. Cela constitue, de façon générale, une première étape vers la mise en place ultérieure d'un régime sans visa.



Le saviez-vous ?

Plus de 80% des jeunes Serbes, dont le pays a des frontières communes avec 3 Etats-membres de l'UE – la Bulgarie, la Hongrie et la Roumanie – n'ont jamais quitté leur pays.



Soutien offert à la réforme cadastrale - Cour de Zagreb (Croatie)

© EC/A Zmo



Soutien à la réorganisation des aéroports du Monténégro

© EC/A Zmo



Albanie

© EC

Un ensemble plus large de mesures vise à développer les contacts entre les populations de l'UE et des Balkans occidentaux : attribution de davantage de bourses aux étudiants et aux chercheurs de la région, augmentation de la coopération dans les domaines de la recherche, de l'éducation et de la culture, y compris la participation aux programmes communautaires et aux agences compétentes de l'UE, et enfin des règles simplifiées pour l'admission des chercheurs et des étudiants dans l'UE, avec octroi de permis de résidence. ■

Un consommateur averti en vaut deux :

connaissez vos droits !

Toute personne vivant en Europe a des droits en tant que consommateur. Si on vous a arnaqué, ou si vous avez acheté un produit qui ne vous donne pas entière satisfaction, soyez ferme et réclamez !

Si vous n'êtes pas content de votre achat, la première chose à faire est de le rapporter au magasin ! Expliquez-leur le problème, ainsi que vos attentes. Notez le nom de la personne à qui vous vous êtes adressé(e), au cas où vous auriez à le(a) rappeler ou revoir ultérieurement.

En cas d'échec, la prochaine étape consiste à contacter le service client ou le siège social de l'entreprise, dont vous pouvez trouver adresse et numéro de téléphone sur Internet. Soit vous leur écrivez, soit vous leur envoyez un mail, soit vous les appelez. Dans ce dernier cas, notez l'heure et la date de votre appel, la personne à qui vous avez parlé, ainsi que la teneur de l'échange. C'est également une bonne idée d'écrire une lettre résumant votre appel téléphonique ; surtout, gardez aussi copie de tous les courriers.

Aller encore plus loin

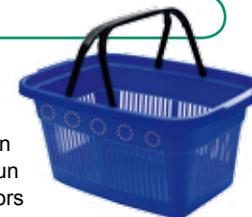
Si une entreprise ne répond pas à votre réclamation de manière satisfaisante, alors contactez l'association de consommateurs la plus proche de votre domicile. Coordonnées sur : www.conso.net. Ou bien les services de protection du consommateur : www.finances.gouv.fr/DGCCRF. En dernier recours et afin de trouver une solution, il vous faut envisager un recours au tribunal (par exemple auprès d'un juge de proximité) ou vous adresser à un médiateur pour trouver la meilleure solution à votre litige.

Pas à pas : comment se défendre pour résoudre son litige

1. Commencez par vous renseigner sur vos droits.
2. Vous avez plus de chances d'obtenir ce que vous voulez si vous restez calme...
3. Tenez-vous en aux faits.
4. Expliquez ce que vous attendez : une excuse, un échange, un remboursement, une indemnisation, un meilleur service ou une compensation.
5. Assurez-vous que vous vous adressez bien à la personne investie de l'autorité nécessaire pour agir ; demandez le directeur si nécessaire.
6. Gardez un dossier avec toutes les informations dont vous aurez besoin : commande, reçus, garanties, preuves de paiement, lettres, dates des conversations et noms des gens auxquels vous avez parlé.
7. Si vous avez besoin d'envoyer quoi que ce soit à l'entreprise en question, envoyez-leur un double et gardez l'original.
8. Réagissez à la minute où vous découvrez un problème, ne remettez pas à plus tard.
9. Indiquez toujours vos nom, adresse, numéro de téléphone, adresse mail et n'importe quel numéro de référence ou de dossier que l'entreprise vous a attribué.

Des problèmes à l'étranger ?

Si vous avez un problème avec le produit ou le service d'une entreprise dans un autre pays de l'Union européenne, vous pouvez contacter le réseau de Centres européens des consommateurs (CEC) afin d'y obtenir des conseils et une aide pratique lors d'un problème de consommation transfrontalier c'est-à-dire hors des frontières de France, par exemple.



L'UE a créé un réseau de CEC dans les 27 pays européens afin d'aider les gens à comprendre leurs droits en tant que consommateurs. Ces centres offrent des conseils en cas de problèmes avec des vendeurs d'un autre pays de l'UE, ainsi qu'en Islande ou en Norvège. Les CEC s'occupent des réclamations des consommateurs concernant :

- Les techniques de vente des entreprises : parfois les consommateurs se sentent forcés d'acheter des articles.
- Les achats effectués via Internet, par téléphone, par courrier ou par fax.
- Les services financiers, y compris les fausses promesses concernant les modalités de paiements.
- Les voyages, y compris les vols annulés ou retardés, les bagages ou les articles volés.
- Les appareils électroniques.
- L'achat de billets, de livres, de magazines, de CDs, etc.
- Les prix, les concours et les loteries bidons.

Les conseillers des CEC vous orienteront vers les experts qui peuvent vous aider à résoudre votre problème sans passer en justice. Ils peuvent aussi vous aider à traduire des documents et à aborder des différences nationales au regard de la loi.



Pour en savoir plus :

http://ec.europa.eu/consumers/redress/ecc_network/index_fr.htm

www.euroinfo-kehl.com



Achats en ligne

De plus en plus d'Européens achètent en ligne : c'est rapide, facile, et vous pouvez comparer les prix de dizaines de fournisseurs partout dans le monde d'un simple clic.

En 2006, les acheteurs européens ont dépensé plus de 100 milliards d'€ en ligne et l'institut de sondages Forrester prévoit que ce chiffre doublera d'ici 2010. Les acheteurs en ligne les plus frénétiques sont les Britanniques, suivis par les Allemands, les Néerlandais et les Italiens.

Sachez à qui vous achetez

Sur Internet, vous ne pouvez pas toujours être sûr de l'entreprise à qui vous achetez, mais les magasins en ligne les plus connus indiquent généralement sur leur site leur numéro de téléphone et leur adresse postale. Dans l'UE, ils sont tenus de vous donner cette information. La plupart des sites vous permettent de payer vos achats par carte bancaire ou par système de paiement type PayPal. Un paiement par carte bancaire peut vous protéger contre tout usage frauduleux.



J'ai acheté un truc en ligne mais ce que j'ai reçu ne correspondait pas à ce que j'avais demandé. Je l'ai gardé parce que ça aurait pris trop longtemps de le renvoyer et récupérer mon argent. Mais j'ai laissé une évaluation négative à propos du vendeur sur le site. Alexandre, 21 ans

Le saviez-vous ?

- Tous vos droits de consommateur sont valables aussi en ligne.
- Imprimez toujours votre formulaire de commande et la confirmation par mail de votre commande si vous en recevez une.
- Lisez les termes et conditions : vérifiez les détails concernant le paiement et la livraison.
- Gardez des doubles de vos commandes.
- Ne donnez les détails concernant votre carte de paiement que par un biais sécurisé, et jamais par mail ; ne révélez jamais votre code confidentiel à quiconque, ni au téléphone, ni par mél, ni sur un site Internet !
- Vous bénéficiez généralement de 7 jours ouvrables pour annuler une commande en ligne et demander un remboursement à un détaillant de l'UE.
- Vous bénéficiez de 14 jours ouvrables pour résilier un accord en ligne avec des services financiers.
- Sauf accord divergent, le vendeur en ligne doit honorer la commande dans un délai de 30 jours maximum à partir du lendemain du jour où il a reçu la commande.
- Vérifiez attentivement vos relevés de carte bancaire et le règlement concernant les transactions suspectes.

Ça finit par coûter combien ?

Si vous achetez en ligne, il est probable que vous aurez à payer des frais de port. Le site devrait les indiquer clairement, ainsi que les délais de livraison. Vérifiez que vous avez ces informations avant de payer.

Si vous effectuez vos achats sur un site basé dans l'UE, on vous facturera de la T.V.A. sur la plupart des articles. Cette taxe est différente selon les pays de l'UE, donc assurez-vous de connaître le montant de la T.V.A. dont vous aurez à vous acquitter. Même si les prix s'entendent T.V.A. comprise, c'est-à-dire TTC (toutes taxes comprises), il est intéressant de connaître ce montant afin de pouvoir choisir où effectuer vos achats.

Si vous achetez à une compagnie située en dehors de l'UE, assurez-vous qu'elle est bien prête à vous envoyer votre commande ; certains sites aux Etats-Unis par exemple, ne vendent qu'à des gens domiciliés dans ce pays. Attendez-vous à des frais de douane quand votre commande arrivera, et qui peuvent être très élevés ! Vous ne bénéficierez pas de la même protection en tant que consommateur que si vous faisiez un achat sur un site implanté en Europe : en cas de problème, cela pourrait s'avérer difficile, voire impossible, d'obtenir un remboursement ou le règlement d'un litige.



Et si les choses tournent mal ?

En cas de litige, contactez immédiatement le vendeur. S'il ne peut pas, ou ne veut pas, vous aider, rédigez une réclamation par écrit. Toujours pas de réponse ? Alors contactez votre association de consommateurs ou votre CEC, qui peuvent vous offrir aide et conseils.



Si vous avez payé par carte bancaire, vérifiez bien votre facture quand vous la recevez. Si vous remarquez quelque chose d'inhabituel, par exemple un débit de 500€ au lieu de 50€, appelez le magasin puis appelez votre banque ; elle peut bloquer le paiement et annuler la carte si nécessaire afin d'éviter une utilisation frauduleuse. ■

Autres sources de conseils

www.ctaconso.fr
www.askcedric.org.uk
www.conso.net
www.droitdunet.fr

Tests comparatifs

Comment sont réalisés les tests publiés par l'Institut national de la consommation ?



Vous vous demandez peut-être d'où sortent les classements des meilleurs produits ou services publiés dans le magazine 60 millions de consommateurs ou sur le site Ctaconso.fr et ce qui nous fait dire que ce n'est pas du vent.

Etude de marché

En fait, il faut de trois à six mois aux ingénieurs de l'INC pour arriver aux résultats des tests. À partir du moment où ils ont sélectionné un produit à tester, par exemple des appareils photo, ils vont d'abord choisir les modèles parmi les plus vendus, les moins chers et les plus originaux.

Acheteur anonyme

En parallèle, les ingénieurs élaborent leurs tests et cherchent un laboratoire où ils pourront les réaliser parmi les dizaines éparpillés en Europe : ce n'est pas le même labo qui teste les appareils photo et, disons, les machines à laver ! Quand tout est prêt, un acheteur anonyme passe dans plusieurs magasins pour acheter tous les modèles à évaluer. Cet anonymat est indispensable car, sans lui, les constructeurs pourraient être tentés de fournir des modèles « améliorés » à l'INC...

Rapport de test

Selon leur complexité, ces tests peuvent durer un à quatre mois, puis il faudra encore quinze jours à six semaines aux ingénieurs pour les dépiauter. C'est seulement à la fin de ce long processus qu'un classement émerge, et que nous pouvons enfin établir les classements... Impressionnant, non ? C'est la grande différence entre les comparatifs de l'INC et ceux qui pullulent sur le Net ou dans les magasins : il s'agit, au mieux, des avis des vendeurs, au pire, de publicité cachée...

Concours Jeunes Testeurs

Et si vous aussi, vous passiez de l'autre côté du miroir : participez au Concours Jeunes Testeurs en nous envoyant à votre tour des tests de produits ou de services qui vous tiennent à cœur. De 250 à 1 000 € à gagner, entre autres prix...



 En savoir plus : www.ctaconso.fr

Jeunes consommateurs : où s'informer ?

L'Institut national de la consommation (INC) réalise des essais comparatifs et conduit des études économiques et juridiques dont il communique les résultats aux associations de consommateurs et au grand public par le magazine 60 millions de consommateurs, par l'émission télévisée Consomag, par ses sites Internet dont celui dédié aux jeunes: Ctaconso.fr



Interactif et ludique, www.ctaconso.fr guide les ados au quotidien

- 6 rubriques avec des vidéos et des informations courtes
- Toute l'aide pour devenir un jeune consommateur averti et responsable
- Un espace de jeu et d'échanges de bons plans

La Pédagothèque Consommation

800 outils pédagogiques sur l'alimentation, l'argent, le développement durable, la santé..., et produits par les entreprises, les associations ou les collectivités publiques. Chacun fait l'objet d'un examen critique en **Comité paritaire d'évaluation**, sur les qualités pédagogiques et techniques de l'outil ainsi que sur ses intentions publicitaires éventuelles.

www.conso.net/education.htm



Consomag

Emission quotidienne sur France 2, France 3, France 4 et RFO. Retrouvez toutes les vidéos sur www.conso.net/consomag.htm



60 Millions de consommateurs

Mensuel sans publicité commerciale et réalisé par des journalistes professionnels en lien avec les experts de l'INC: www.60millions-mag.com



Les associations de consommateurs (cf. couverture intérieure)

Dix-huit organisations de consommateurs sont agréées au plan national pour représenter les consommateurs et défendre leurs intérêts, les informer et les aider à résoudre leurs problèmes de consommation. Vous pouvez aussi les joindre dans l'un des Centres techniques régionaux de la consommation (CTRC) près de chez vous.

 Adresses et liens utiles dans votre région : www.conso.net

Voyages en avion en prévision ?

Gardez les pieds sur Terre !

Embarquement impossible ? Annulation ? Longs retards ? Les compagnies aériennes ont l'obligation légale de vous informer sur vos droits et sur les responsables à contacter en cas de litige.

Sachez avec qui vous volez

Vous devez être informés au préalable du nom de la compagnie qui assurera votre vol. A l'intérieur de l'UE, les compagnies peu sûres voient leur trafic limité, quand il n'est pas carrément interdit ! On peut en trouver la liste sur : <http://air-ban.europa.eu>

Les responsabilités des compagnies aériennes



Les compagnies peuvent être tenues responsables des dommages résultant de délais (dans une limite d'environ 600 €) ; de ceux infligés aux bagages ou encore de leur perte (dans une limite d'environ 1 200 €) ; ainsi que des blessures ou des morts accidentelles. Leur responsabilité n'est pas engagée si elles ont pris toutes les mesures possibles afin d'éviter les dommages en question, ou encore si elles n'étaient pas en mesure de les prendre.

Halte à la discrimination !

Les gens souffrant de handicaps ou d'une mobilité réduite ne doivent pas faire l'objet de discriminations. Depuis le 26 juillet 2008, ils ont droit à une assistance adaptée dans tous les aéroports de l'UE.

Les voyages organisés

Les agences de voyages organisés doivent fournir des informations correctes sur les vacances réservées, se soumettre à des obligations contractuelles, et s'assurer que leurs passagers seront dédommagés en cas de faillite.

Embarquement impossible

Cela vous donne droit à des compensations oscillant entre 125 € et 600 € selon la longueur du vol et les délais subis pour cause de changement d'itinéraire.

Longs délais

Si le délai excède cinq heures, vous êtes en droit de demander un remboursement de votre billet, mais seulement si vous décidez d'annuler votre voyage.

Annulation

Vous avez droit à une compensation financière sauf si : vous avez été informé 14 heures avant le départ du vol ; si votre nouvel itinéraire ne modifie que très



peu les heures initiales de départ et d'arrivée ; ou encore si la compagnie aérienne peut prouver que l'annulation est due à des circonstances indépendantes de sa volonté.

L'assistance offerte par les compagnies aériennes

Selon le cas – que vous ne puissiez pas embarquer, que votre vol soit annulé ou encore retardé – vous avez droit à des compensations : restauration, communications, et si nécessaire une nuitée offerte. Si l'embarquement vous est refusé, ou encore en cas d'annulation, vous serez remboursé ou on vous offrira un autre itinéraire. ■



Pour en savoir plus : appelez le numéro vert depuis n'importe quel pays de l'UE entre 9 h et 18h30 les jours ouvrables : 00 800 67891011
ou Europe direct : http://ec.europa.eu/eurodirect/call_us/index_fr.htm.

Liste des organismes nationaux habilités à faire respecter vos droits sur : <http://apr.europa.eu>
Fiches pratiques et juridiques de l'INC : www.conso.net
Droits du passager aérien : www.aviation-civile.gouv.fr
Centre européen des consommateurs : www.euroinfo-kehl.eu

L'Europe en train : vous avez des droits !

A dater de l'automne 2009, quiconque voyageant en train, que ce soit dans son pays ou ailleurs dans l'Union européenne, bénéficiera des mêmes droits, qu'il s'agisse d'un remboursement en cas de retard, d'un accès facilité en cas d'handicap, ou encore du droit d'emporter sa bicyclette.



Selon ces nouvelles règles, les compagnies ferroviaires devront informer les usagers de leurs droits et obligations. Ces derniers bénéficieront d'un remboursement pour les retards dont la compagnie ferroviaire concernée est responsable. Pour les services transfrontaliers, cette compensation correspondra à 25% du prix du billet pour un retard de une à deux heures, et à 50% pour un retard de deux heures ou plus. A terme, ces règles s'appliqueront à tous les services longue distance. Les compagnies devront mettre en place des règles d'accès non discriminatoires en vue du transport des personnes handicapées et de celles à mobilité réduite. Les passagers auront également le droit d'emporter leur bicyclette, à condition qu'elle soit facile à manipuler.

Même train, mêmes droits

Cette règle signifie que les passagers qui emprunteront le train Paris - Londres mais descendront à Calais, juste avant la frontière avec le Royaume-Uni, bénéficieront des mêmes droits que ceux qui prendront ce même train mais descendront à Dover, juste après. ■



Pour en savoir plus : http://ec.europa.eu/transport/rail/package2003/new_fr.htm

C'est votre argent !

Afin de contrôler vos finances, le meilleur moyen reste d'évaluer vos gains et vos dépenses. Si vous consignez par écrit vos achats de la semaine, vous remarquerez que l'essentiel de votre argent est dépensé pour des petites choses dont vous ne faites pas cas sur le moment, mais qui au final s'additionnent. Une fois que vous en aurez pris conscience, ce sera beaucoup plus facile de définir vos priorités financières et de réduire les achats dont vous n'avez pas vraiment besoin.

L'attrape-nigaud

C'est l'enfance de l'art que d'obtenir un prêt, sauf qu'il y a un prix à payer : celui des intérêts sur la somme due ; en d'autres termes, vous devrez rembourser plus que ce que vous avez véritablement emprunté. Et les intérêts que vous finissez par payer avec les cartes de crédit (banques) ou les cartes de fidélité (commerces) peuvent être astronomiques !

Si vous achetez à crédit ou par carte de retrait, il est très facile de perdre de vue le total de vos dépenses. Si vous vous rendez compte que vous dépensez trop, abordez le problème de front. Espérer qu'il s'en ira tout seul en faisant l'autruche n'est pas une solution viable : avec le temps, les dettes ne font qu'augmenter.

Et se retrouver endetté peut s'avérer un vrai cauchemar ; heureusement, il y a diverses façons de remettre de l'ordre dans vos finances. Évaluez d'abord l'état de la situation en faisant une liste de toutes vos dettes : montants et échéances. Puis contactez vos créanciers en leur expliquant la situation, et offrez de rembourser votre dette sur base d'un montant régulier réaliste, même

Comment est calculé l'intérêt (TEG)

Le Taux Effectif Global (TEG) correspond au coût d'un crédit, prenant en compte les intérêts et les autres frais, tels qu'ils sont connus avant le calcul final. Le TEG vous permet de comparer le coût de deux offres de prêts différentes. Plus le TEG est bas, meilleure est l'offre de prêt ; mais il est parfois plus judicieux de payer un TEG plus élevé sur des prêts à court terme, qu'un TEG plus faible sur des prêts à long terme. Le plus important demeure de vérifier le montant total qui devra être remboursé pour l'argent emprunté. En matière de crédit, les prises de décisions peuvent être effectuées sur base du TEG, mais il est surtout recommandé de bien réfléchir aux montants que vous pouvez vous permettre de rembourser chaque mois sur la durée du prêt, en fonction de l'argent que vous pouvez gagner.



s'il s'agit seulement d'une petite somme hebdomadaire ou mensuelle. La plupart d'entre eux se satisferont d'un tel arrangement. Par contre, si vous négligez leurs lettres ou leurs appels, ils seront beaucoup moins compatissants et il y a alors de grandes chances pour que vous vous retrouviez surendettés pour longtemps.

Différentes manières d'emprunter

Les découvertes bancaires

Un découvert bancaire est soit autorisé, soit il ne l'est pas. Un découvert autorisé l'est souvent sans agios (intérêts débiteurs) et négocié au préalable avec votre banque, avec une limite sur laquelle vous vous êtes mis d'accord ainsi qu'un taux d'intérêt. Un découvert non autorisé consiste à dépenser plus d'argent que vous n'en avez sur votre compte sans accord

préalable avec votre banque. Vous payerez alors des agios très élevés sur le montant du découvert ; si cela se renouvelle régulièrement, cela pourrait affecter l'autorisation éventuelle d'un prêt.

Cartes de crédit, de fidélité et de retrait

Avec les cartes de crédit ou les cartes de fidélité, vous devez rembourser un minimum du montant emprunté. L'organisme émetteur de la carte facturera un intérêt mensuel sur l'argent dû, ça s'appelle des intérêts débiteurs. Si vous vous en acquittez chaque mois – et certains organismes n'autorisent rien d'autre – vous n'aurez pas à payer d'intérêts.

Si vous payez juste le minimum, vous vous retrouverez avec des intérêts très élevés sur le montant à rembourser. Les cartes de crédit utilisées efficacement peuvent être un outil financier utile, mais méfiez-vous si vous n'effectuez que le remboursement minimum ! Les cartes de retrait restent la manière la plus sûre de contrôler vos finances. Mais si vous avez un découvert à la banque, assurez-



Le saviez-vous ?

Faites vos calculs ! Beaucoup de grands magasins et autres distributeurs offrent des cartes de fidélité qui fonctionnent comme des cartes de crédit mais ne peuvent être utilisées que dans leurs magasins ou ceux de leurs partenaires. Leurs taux d'intérêt sont généralement plus élevés. Réfléchissez : si vous utilisez ce genre de carte, avec un taux d'intérêt annuel de 20% pour acheter une télévision à 350€, vous payerez au moins 70€ d'intérêts sur l'année. Pensez à ce que vous pourriez acheter avec ces 70€ en plus !



vous de vérifier le taux d'intérêt des agios. Et si votre compte est constamment à découvert, sachez que vous payerez beaucoup d'agios.

Votre historique d'engagements

Les créanciers de la plupart des Etats membres possèdent des informations concernant vos emprunts, y compris :

- Les prêts contractés et s'ils ont été remboursés ou non honorés.
- Le montant total de vos prêts en cours.
- Toutes les demandes de prêts que vous avez effectuées et si elles ont été acceptées ou refusées.

Réfléchissez bien avant d'emprunter pour rembourser vos dettes, car en empruntant davantage vous pourriez aggraver encore votre situation. C'est là que consulter une association de consommateurs ou une association spécialisée dans le conseil financier ou bien les services sociaux de la Mairie ou du Conseil général de votre département, peut s'avérer une bonne idée.

les factures, puisque ce sera pris en compte par le FICP. Si l'information contenue dans l'historique est erronée ou non mise à jour, vous pouvez également demander à ce qu'elle soit rectifiée.



Quand vous demandez un prêt, l'organisme prêteur consultera votre historique d'engagements et l'inclura dans l'analyse visant à vous accorder un prêt ou non. Si par le passé vous n'avez pas remboursé complètement des emprunts, ou si l'on a refusé régulièrement de vous accorder des prêts, il y a de grandes chances pour qu'eux vous le refusent aussi.

Procurez-vous copie de votre historique bancaire, soit avant de demander un prêt, soit si l'on vous en a refusé un suite aux informations détenues par le FICP (Fichier national des incidents de remboursements des crédits aux particuliers). Si votre historique est négatif, il est malin de le remettre à zéro en réglant au plus vite toutes



Restez financièrement sain

Avant de demander un prêt:

- Faites un bilan financier : pouvez-vous vous permettre cette dette supplémentaire à rembourser chaque mois ?
- Avez-vous calculé le coût total de l'emprunt (y compris les intérêts sur toute la durée du prêt, les assurances, les frais) ?
- Avez-vous lu et compris tout ce qui est écrit en petits caractères (dont les pénalités de retard de paiement, les frais de dossier...)?
- Enfin, est-ce que vous avez vraiment besoin d'acheter ce produit qui vous conduit à demander un prêt ? Est-ce la peine de s'endetter sur plusieurs mois et surtout années juste parce qu'acheter ce produit est à la mode en ce moment ? ■



Je trouve que les cartes de crédit encouragent trop les dépenses, elles donnent le sentiment qu'on a toujours de l'argent sur soi.
Hadrien, 18 ans



Je me sers de ma carte de crédit pour les courses et quand j'achète un billet d'avion sur Internet.
Enric, 23 ans



Pour en savoir plus :
www.ctaconso.fr
www.conso.net

www.lescledeslabanque.com
www.lafinancepourtous.com/-Jeunes-.html

Médias : décidez l'info !

Les mots, les images et les sons – dans les livres, les magazines, à la télévision, à la radio, sur CD ou sur MP3, et de plus en plus sur votre écran d'ordinateur et de téléphone portable - sont omniprésents. Grâce à eux, nous communiquons entre nous, achetons et vendons des marchandises et des services, et trouvons la majeure partie de l'information dont nous avons besoin pour notre vie quotidienne, nos études ou les affaires. Nous fournissons et recevons du divertissement, restons en contact avec les amis et la famille, rencontrons de nouvelles personnes et partageons informations et idées sur tout ce qui se passe dans le monde, de l'abaca au zythum en passant par l'amour, l'argent, la politique et la santé !



Savoir utiliser les médias est essentiel

Parce que les médias modernes ont pris une grande place, y être sensibilisé(e) est essentiel. Cela signifie avoir "la capacité d'analyser et d'évaluer images, sons et messages, ainsi que celle de pouvoir utiliser les médias disponibles afin de communiquer efficacement ses idées."

Trouver, analyser et évaluer l'information

Les personnes sensibilisées aux médias sont capables d'employer des technologies modernes, y compris des moteurs de recherche sur Internet, de trouver, de stocker et d'obtenir l'information nécessaire, puis de l'analyser, de la retoucher, de l'utiliser et de la partager avec d'autres.

Parce qu'il y a tellement d'informations fournies par tant de sources différentes, il est vital d'être capable de faire la différence entre l'information qui est bonne, fiable et valable, et celle qui est approximative, fautive ou biaisée. Chaque personne ou chaque organisme qui fournit des informations, a ses intérêts propres et ses partis-pris. Une personne sensibilisée à ces questions peut identifier les intérêts du fournisseur de contenu. Par exemple, juste parce qu'une célébrité vous invite à voter pour tel candidat ou à employer tel produit, ne signifie pas que vous devez nécessairement le faire.

Les personnes sensibilisées aux médias évaluent le monde autour d'elles de manière critique - particulièrement face aux messages politiques et commerciaux - et se forment leur propre opinion !

Ouvrez l'œil !

Les médias offrent de multiples occasions de communication. Mais cela ne va pas sans risques, ni dangers. Vous pouvez être induit en erreur quand vous achetez des produits ou entrez en relation avec des inconnus sur Internet. Certains emploient d'ailleurs ce biais pour nuire aux jeunes. Être sensibilisé signifie également savoir se protéger lorsque l'on utilise les médias.

Pour en savoir plus :

Le portail européen « Sécurité de l'Internet »
www.saferinternet.org
www.droitdunet.fr



Communiquer vos idées

Les médias modernes nous offrent de nouveaux outils puissants pour communiquer nos idées et points de vue par le biais de mots, d'images et de musique, souvent d'une manière artistique et créatrice. Ces 'nouveaux' outils de communication deviennent encore plus importants lorsque nous exerçons nos droits démocratiques et nos responsabilités civiques. Les personnes sensibilisées aux médias savent le faire efficacement, et de manière créative, dans ces buts-là.

Promouvoir la bonne utilisation des médias

Les gouvernements européens, les écoles, les entreprises et les associations ou organisations à but non lucratif, prennent de nombreuses initiatives afin d'apprendre au grand public un usage avisé et critique des médias. La Commission européenne travaille avec les écoles, les fournisseurs de contenus, les citoyens et les organisations de consommateurs pour développer des propositions et des programmes susceptibles de favoriser l'éducation aux médias dans toute l'UE.



A mon avis les journaux télévisés et radio sélectionnent leurs infos pour créer un impact émotionnel ; moi je trouve qu'elles devraient être objectives. Je trouve que ce sont les journaux écrits qui le sont le plus. Je ne regarde pas les infos sur Internet. Cécile, 19 ans

Nous trouvons que seuls certaines chaînes TV et les sites officiels sont dignes de confiance. Trop de publicité ailleurs tue l'info. Georgia et Charlotte, 18 ans



Initiatives en France

Au sein du ministère de l'éducation nationale, le Centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information (CLEMI) est chargé de l'éducation aux médias dans l'ensemble du système éducatif. Il a pour mission de susciter, d'accompagner la mise en place de travaux sur l'actualité diffusée par les médias. Il propose aux enseignants et aux élèves des outils faisant le point sur les approches théoriques de l'éducation aux médias et les pratiques en cours (Journaux scolaires et lycéens). Dans le cadre de la Semaine de la Presse et des Médias à l'école, le CLEMI coordonne les actions et réalise chaque année un dossier avec des fiches pédagogiques, des fiches d'information et une bibliographie.

www.clemi.org/spe1.html - <http://eduscol.education.fr>



Pour en savoir plus :

www.clemi.org
www.euromedialiteracy.eu

www.apte.asso.fr

Surfez en toute sécurité

Des millions de jeunes surfent sur Internet pour le plaisir comme pour leurs devoirs scolaires. Les nouvelles technologies numériques et les nouveaux médias présentent de nombreux avantages, mais aussi de réels dangers. Aujourd'hui, les risques liés à Internet concernent la sécurité, les virus, l'accès à des informations indésirables, le vol d'identité et les contacts potentiellement dangereux avec des inconnus.

Il existe des milliers de « chats » disponibles sur la toile, et de nombreux services de messageries instantanées. Les « chat rooms » sont drôles et divertissants, mais leur anonymat peut aussi les rendre dangereux.

Etes-vous assez prudents sur les « chats » ?

Si vous faites partie de ceux qui communiquent par « chat » et messageries instantanées, voici quelques conseils pour vous aider à évaluer les risques et ne pas vous mettre en danger. C'est facile de communiquer en toute sécurité si vous gardez à l'esprit ce qui suit :



- Les amis rencontrés en ligne uniquement peuvent sensiblement ou totalement différer de ce qu'ils prétendent être.
- Ne divulguez jamais d'informations personnelles telles qu'adresse mail, celle de votre domicile ou de votre lycée, ou encore votre numéro de téléphone.
- Ne confiez jamais d'informations sur votre famille, vos amis ou connaissances.
- Vous pouvez arrêter une conversation si vous vous sentez mal à l'aise, si vous avez peur, ou si vous ne souhaitez tout simplement plus poursuivre la discussion. Rien de plus facile que de bloquer un interlocuteur.
- Ne prenez jamais de rendez-vous avec des inconnus simplement croisés sur Internet. Si ça devait se faire, arrangez-vous pour que ce soit dans un endroit public et faites-vous impérativement accompagner d'un parent ou d'un adulte en qui vous avez confiance.

Si une information vous dérange, ne réagissez pas directement : sauvegardez-la ou imprimez-la, déconnectez-vous et parlez-en à un adulte. Si une personne que vous estimez dangereuse vous aborde, notez son pseudo, l'heure à laquelle elle vous a contacté(e), et informez-en immédiatement un adulte.



de vie, leurs cultures.
Charline, 18 ans

J'ai des cyber-amis dans d'autres pays. C'est intéressant ; j'apprends des choses sur eux, sur leurs modes

Besoin de plus d'info ?

www.droitdunet.fr www.internetsanscrainte.fr
www.ctaconso.fr www.securite-informatique.gouv.fr

N'hésitez pas non plus à contacter Insafe, le réseau européen de l'Internet qui coordonne les campagnes d'information sur la sécurité de l'internet et coopère avec les numéros verts nationaux. La liste des centres nationaux est disponible sur : www.saferinternet.org



Le saviez-vous ?

Si vous souhaitez mettre en ligne (sur votre blog, un espace de discussion, un chat...) des photos d'un(e) ami(e), d'un membre de votre famille ou d'un(e) camarade de classe ou de toute autre personne, vous devez d'abord leur demander la permission. Gardez-les plutôt pour votre usage strictement personnel.

Car souvenez-vous : dès que vous affichez une photo sur le Net, elle cesse d'être privée et vous ne pourrez alors plus contrôler l'usage qui en est fait. Or, c'est vous qui serez rendu responsable ainsi que vos parents si vous êtes mineur.



Votre frère ou sœur a des problèmes ?

De plus en plus d'enfants se connectent sur le Net. Si vous vous faites du souci pour votre frère ou sœur, discutez-en immédiatement avec un adulte. Voici certains des signaux d'alarme à savoir reconnaître :

- Il ou elle est-il/elle sur le Net tard le soir ?
- Cette activité est-elle excessive ? (Plus de deux heures par jour, à l'exclusion du temps passé sur les devoirs scolaires)
- Il ou elle est-il/elle seule(e) durant l'essentiel de son surf ?
- Il ou elle passe-t-il/elle beaucoup de temps à « chatter » ?
- Votre frère ou votre sœur refuse-t-il/elle de discuter de ce qu'il/elle fait sur Internet ? ■



Je ne « chatte » qu'avec des personnes que je connais personnellement. Je trouve l'amitié en ligne faussée parce qu'on ne s'y comporte pas comme dans la vraie vie.
Brice, 18 ans



Protégez-vous contre le cybercrime

Chaque jour, de nombreuses personnes sont victimes de cybercriminels agissant seuls ou en groupes organisés. Les spécialités de ces fraudeurs ? La supercherie et le vol, qu'il s'agisse d'utiliser de manière frauduleuse votre carte de paiement ou de retrait, de s'approprier votre identité, ou encore de pratiquer le 'phishing'.

Internet a révolutionné la façon dont les gens communiquent entre eux ou encore avec leur gouvernement, la façon dont ils achètent ou vendent, s'instruisent et se distraient. Mais c'est aussi un endroit où des cybercriminels sans scrupules armés d'outils pour l'e-fraude ainsi que de logiciels criminels sophistiqués peuvent vous dérober votre identité, que ce soit en ligne ou par le biais de la téléphonie mobile.

Comment vous défendre

Le potentiel du cybercrime est presque aussi illimité que les frontières du cyberspace. Comment vous en protéger ? En étant sur vos gardes ! Voici quelques exemples des risques encourus :

- **L'utilisation frauduleuse de la carte de paiement ou de retrait** signifiait auparavant que l'on volait votre carte pour s'en servir directement, à moins que l'on utilise seulement son numéro. Aujourd'hui, cela pourrait signifier de la contrefaçon ou du skimming, une combine high-tech permettant de copier électroniquement les informations d'une piste magnétique d'une carte valide vers une autre carte sans que le titulaire s'en rende compte.

Le potentiel du cybercrime est presque aussi illimité que les frontières du cyberspace.

- **Le vol d'identité** signifiait auparavant qu'une personne inspectait votre poubelle pour y trouver des extraits bancaires, des informations concernant des allocations diverses, ou encore des numéros personnels d'identification reliés à des cartes téléphoniques prépayées et puis qu'elle utilisait ces informations en se faisant passer pour vous. Ceci a encore et toujours lieu, mais le voleur sophistiqué d'aujourd'hui sera plutôt armé d'un arsenal d'outils pour l'e-fraude, susceptibles de subtiliser votre identité dans le cyberspace.

- **Le 'phishing'** consiste à envoyer des mails frauduleux en se faisant passer pour des organismes financiers ou grandes entreprises dans le but d'inciter les consommateurs à se connecter à des sites



bidons qui leur demandent de confirmer des informations les concernant en encodant des données personnelles (mot de passe, code, numéro de carte ou de compte bancaire) sur un formulaire en ligne à l'apparence officielle.

- **L'abus sexuel de mineurs** fait référence à quelqu'un qui utilise les 'chats' sur Internet pour chercher à entamer une relation sexuelle avec des enfants ou de jeunes adolescents.



Les résultats des cybercrimes sont clairs en termes de pertes financières, qui sont conséquentes pour les victimes, les compagnies d'assurance, les banques et autres organismes. Ne parlons pas du coût caché lorsqu'il s'avère que les consommateurs ne font plus confiance à Internet ou au téléphone mobile afin d'obtenir biens ou services.



*J'ai reçu quelques mails me questionnant sur mon compte en banque. Mais j'ai bien pris soin de ne pas y répondre.
Jهوري, 24 ans*

Chaque jour, des millions d'Européens se connectent en ligne pour acheter des livres, des billets, des DVD, ou encore effectuer des e-transactions y compris des transactions bancaires. Pour eux, le transfert sécurisé des données est crucial. Le problème, c'est que la menace du cybercrime est invisible jusqu'au moment où il est trop tard, ce qui signifie une vigilance de tous les citoyens concernant la sécurité de ses données y compris pour les protections mises en place par les autorités publiques.





Comment puis-je me protéger contre le cybercrime?

- Réfléchissez bien avant de confier de quelconques données personnelles. Qui va recevoir et conserver les informations ? Est-ce que ce sera fait et utilisé de manière fiable, et accessible de manière publique ? Garder le contrôle de vos données vous permet de vous assurer qu'elles ne tombent pas entre de mauvaises mains.
- Prenez une adresse mail sur le web. Souscrivez à un service gratuit comme hotmail, yahoo ou gmail, et utilisez une adresse mail qui ne dévoile ni votre nom ni votre adresse personnelle.
- Faites attention quand vous acceptez des 'cookies'; ces petits blocs d'informations codées que les sites installent sur votre ordinateur chaque fois que vous en visitez un afin qu'ils puissent vous reconnaître lors de votre prochain passage. Les 'cookies' sont généralement inoffensifs mais ils peuvent parfois contenir des éléments qui ne le sont pas et recèlent plus d'information que vous ne l'imaginez.
- Bloquez les 'pop-ups' sur votre navigateur. Non seulement sont-ils pénibles mais ils peuvent aussi contenir des éléments douteux susceptibles de compromettre votre sécurité.
- Déchirez bien factures, extraits bancaires et tout autre document contenant des informations personnelles plutôt que de les jeter tels quels à la poubelle.
- Vérifiez régulièrement vos extraits bancaires. De cette façon, vous verrez si des comptes ou des cartes de paiement ou de retrait auraient été ouverts ou utilisés à votre nom et à votre insu.
- Protégez votre ordinateur avec un anti-virus comprenant un pare-feu ou 'firewall' qui fasse fonction de gardien contre toute tentative d'accès à distance de votre ordinateur sans votre autorisation.
- Utilisez un mot de passe différent pour chacun de vos comptes et arrangez-vous pour qu'ils soient difficiles à deviner. Pour ce faire, mélangez chiffres, lettres et caractères spéciaux afin d'en augmenter l'inviolabilité.
- Ne dévoilez jamais vos informations personnelles en ligne. Autant que possible, gardez le contrôle de tous les aspects de vos données personnelles.
- Vos amis en ligne doivent rester en ligne. Ne rencontrez jamais d'inconnus sans être accompagné par un adulte en qui vous avez confiance. ■



Pour plus d'informations :

www.droitdunet.fr www.non-merci.com
www.conso.net www.ctaconso.fr
www.mineurs.fr/maison.htm

Dites-le avec des fleurs...

Les déchets produits par les Européens sont énormes ! Mais ça ne doit pas forcément être une fatalité. L'Union européenne promeut activement les produits respectueux de l'environnement et informe ses consommateurs à ce sujet.



D'abord lancé en 1992, le label écologique de l'UE - la fleur - est un projet unique qui aide les consommateurs à identifier les produits et les services écologiques, et donc à agir afin de protéger la planète. Et pas simplement en Europe : l'Islande, le Lichtenstein et la Norvège ont également adopté ce nouveau label.

Flower power ? Oui ! Mais il ne s'agit pas simplement de l'idéalisme des années 1960. Le label écologique de l'UE est attribué aux services, aux produits et aux méthodes de production respectueux de l'environnement. Et c'est bénéfique pour vous... comme pour la planète.

Ce label se retrouve sur un large éventail de produits et de services (24 catégories différentes au total) allant des ordinateurs portables aux chaussures, en passant par les campings écologiques... et même par les produits domestiques. Un conseil : la prochaine fois où vos parents vous demanderont de faire la vaisselle, vérifiez si le détergent est bien écologique, et s'il ne l'est pas, demandez-leur d'en changer !

"Bon... mais est-ce que ces produits sont performants ?" vous demandez-vous probablement. Mais oui ! Le label écologique de l'UE est uniquement attribué aux produits au minimum aussi efficaces que les produits générateurs de déchets fabriqués par la concurrence.

Pour les fabricants tout comme pour les fournisseurs de services, ce label n'est en rien une obligation mais bien une démarche volontaire, et les entreprises doivent déposer une demande afin de pouvoir l'apposer. Des organismes indépendants vérifient ensuite la viabilité de la demande, et le producteur devra alors démontrer que le produit répond à des normes écologiques strictes, depuis le moment où il est produit jusqu'à celui où il sera finalement jeté ou recyclé, en passant par son mode de distribution.

Donc... Avant d'acheter, cherchez la fleur sur l'étiquetage et rendez le monde où nous vivons plus durable pour l'environnement ! ■



Pour en savoir plus :
www.eco-label.com



Et dans une étiquette, qu'est-ce qu'il y a ?

Avez-vous jamais regardé les étiquettes apposées sur les produits alimentaires que vous achetez ? On dirait qu'elles grandissent d'année en année ! Et c'est bel et bien le cas depuis que l'UE a édicté quelques règles strictes sur l'information que les producteurs sont tenus de fournir aux consommateurs. Les étiquettes nous indiquent donc la durée de consommation du produit, son origine, comment le stocker ou le préparer, et enfin et surtout sa composition. Ce qui est particulièrement important pour les gens souffrant d'allergies.

Toutes les étiquettes de l'UE sont standardisées et signifient la même chose quel que soit le pays.

Bon à savoir :

- Si des produits alimentaires contiennent un ingrédient ou une substance susceptible de déclencher une réaction allergique, il doit apparaître sur l'étiquette.
- Les ingrédients sont indiqués par ordre décroissant de poids et doivent tous y figurer, y compris l'eau et les additifs alimentaires.
- Vérifiez bien les indications concernant les dates, telles que 'A consommer avant...' et 'A consommer de préférence avant...' afin de ne pas tomber malade.
- Les étiquettes nutritionnelles offrent par exemple des informations sur la quantité d'énergie, de protéines, d'hydrates de carbone ou glucides, de graisses ou lipides, de fibres, de sodium, de vitamines et de minéraux, contenue dans le produit. Elles ne sont pas obligatoires dans l'UE à moins que le fabricant ne fasse des allégations quant aux faibles calories ou aux éléments nutritionnels de son produit.
- L'étiquette doit clairement indiquer comment contacter le fabricant, que ce soit pour obtenir davantage d'informations sur le produit ou exprimer un mécontentement.
- Les étiquettes doivent être représentatives du produit. Pas question de mettre image ou photo de framboises sur des pots de yaourt au goût artificiel !



- Vérifiez toujours les temps de décongélation et de cuisson inscrits sur l'étiquette.

- Certains produits alimentaires contiennent des "indications d'origine géographique" : le jambon

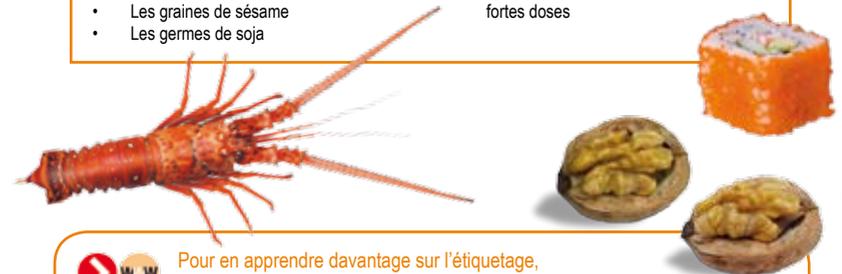
de Parme ne peut par exemple porter cette appellation que s'il provient de Parme, en Italie. Même chose pour le champagne.



Etiquettes et allergies

Environ 2% de tous les adultes et 5% des enfants souffrent d'une forme d'allergie alimentaire. Et celles qui sont graves peuvent être mortelles. Selon la loi dans l'UE, tous les ingrédients doivent être indiqués, y compris ceux utilisés durant la fabrication. Les ingrédients allergènes les plus courants sont :

- Les céréales contenant du gluten
- Les crustacés (les fruits de mer tels que crabes, écrevisses, crevettes, moules, etc.)
- Les œufs
- Le poisson
- Les cacahuètes
- Les graines de sésame
- Les germes de soja
- Les noix (amandes, noisettes, noix, noix de cajou, noix de pécan, noix du Brésil, pistaches, noix de macadamia)
- Le lait
- Le céleri
- La moutarde
- Le dioxyde de soufre et les sulfites à fortes doses



Pour en apprendre davantage sur l'étiquetage, rendez-vous sur :

www.afssa.fr

www.conso.net/education.htm

Qu'est-ce que l'étiquetage OGM ?

Dans l'UE, si un produit alimentaire contient des organismes génétiquement modifiés (OGM), ou encore des ingrédients eux-mêmes produits à partir d'OGM, ça doit apparaître sur l'étiquette. Pour les produits contenant des OGM et vendus en vrac ou au détail, l'information mise en évidence à côté doit indiquer que tel est le cas.

Selon les réglementations de l'UE, farine, huiles, sirops de glucose et autre doivent afficher une étiquette signalant qu'ils sont génétiquement modifiés si c'est le cas des produits de base ayant servi à leur fabrication. Par contre, ceux qui le sont avec une technologie génétiquement modifiée (fromages fabriqués avec des enzymes génétiquement modifiés, par exemple) ne doivent pas l'indiquer. Viande, lait et œufs d'animaux nourris avec une nourriture animale génétiquement modifiée ne doivent pas comporter d'étiquette spéciale non plus.

Pour en savoir plus :

http://ec.europa.eu/food/food/biotechnology/index_fr.htm

www.ogm.gouv.fr - www.infogm.org ■



oui, mais à quel prix ?

Au naturel, vous êtes blond(e), châtain, ou roux(sse) ? A moins que vous n'utilisiez plutôt un produit afin de vous teindre ou d'ajouter des reflets ? Si c'est le cas, lisez bien ce qui suit, vous pourrez décider ensuite en toute connaissance de cause !

Aux quatre coins de l'Europe, de plus en plus de jeunes osent la métamorphose côté cheveux, préférant à leur couleur naturelle un arc-en-ciel d'autres teintes, mèches et reflets. Mais même si vous voulez avoir l'air « tendance », méfiez-vous des vices cachés...



Certaines personnes sont très sensibles aux substances chimiques contenues dans les colorations pour cheveux. La gamme des symptômes est large : démangeaisons, inconfort capillaire, graves irritations de la peau ou des yeux, cou ou front gonflés, quand on n'assiste pas à des difficultés respiratoires pouvant mener tout droit à l'hôpital, sans compter les risques de cancers. Pour cette raison, en 2006 l'Union européenne a banni 22 substances utilisées dans la fabrication des colorations, et elle effectue actuellement des recherches plus poussées dans le domaine.

Est-ce qu'un test de sensibilité vous protège ?

Avant de vous teindre les cheveux, le mode d'emploi vous recommande d'effectuer au préalable un test de sensibilité qui doit se faire en appliquant une petite quantité de produit sur la peau. « Si au bout de 48 heures il n'y a ni trace d'irritation ni rougeurs, vous pouvez estimer que vous ne faites pas de réaction allergique aux substances chimiques contenues dans le produit » indique le fabricant.

Mais le Comité scientifique des produits de consommation de l'UE (CSPC) estime que ces tests ne constituent pas une protection suffisante. Car il peut y avoir des

résultats trompeurs, donnant aux gens allergiques aux substances contenues dans les colorations la fausse impression qu'ils ne le sont pas, ou encore qu'ils ne courent pas de risque de réaction. Le test de sensibilité peut aussi occasionner chez la personne testée (allergique ou non) une réaction cutanée aux substances contenues dans la teinture. ■

Le saviez-vous ?

Au Danemark, 75% des jeunes femmes se teignent les cheveux, dès 16 ans en moyenne. Mais c'est le Japon qui caracole en tête : là-bas, 85% d'entre elles modifient leur couleur naturelle.



Le saviez-vous ?

Le marché des colorations de l'UE était de € 2.6 milliards en 2004, ce qui représente 8% du chiffre d'affaires de l'industrie cosmétique européenne.

Les colorations permanentes représentent 70% à 80% du marché du produit colorant en Europe. Plus de 60% des femmes se teignent les cheveux, c'est aussi le cas de 5% à 10% des hommes, à un rythme de six à huit fois par an en moyenne.



Pour en savoir plus :

Guide d'information pour les consommateurs de cosmétiques :

www.conso.net/cosmetiques.htm

Portail Santé de l'UE : http://ec.europa.eu/health-eu/index_fr.htm

Vous avez une info (alerte, arnaque ou bon plan) ou

vous voulez agir (concours jeunes testeurs) : www.ctaconso.fr, le site 100% Ados de l'INC.

Que se cache-t-il derrière un bronzage ?

Etes-vous en quête de ce que vous prenez pour un bronzage halé éclatant de santé ? Alors réfléchissez à deux fois avant de vous mettre au soleil sans protection ! La plupart des gens oublient que ce qui permet à la peau de bronzer est l'exposition aux U.V. (rayons ultraviolets). Or les U.V. que déverse le soleil modifient les cellules de la peau, ce qui mène au coup de soleil, au vieillissement prématuré de la peau, ainsi qu'à des problèmes oculaires et au cancer de la peau. On compte aujourd'hui en France plus de 7 000 nouveaux cas par an : c'est trois fois plus qu'il y a 20 ans. Aujourd'hui, plus de 1 500 personnes meurent d'un cancer de la peau chaque année.

En juillet 2007, la Commission européenne a lancé une campagne de sensibilisation sur la prudence à adopter au soleil. Cette campagne a présenté une nouvelle série de recommandations accompagnées de pictogrammes et d'un nouveau logo standard – U.V.A. – à apposer sur les crèmes solaires.



Aucun produit ne peut totalement bloquer les rayons nocifs du soleil, et la Commission a banni l'utilisation d'allégations trompeuses telles que "écran total" sur les crèmes solaires. Elles seront remplacées par des indices standards comme "faible", "moyen", "élevé", "très élevé".

Ce qu'il faut savoir à propos des radiations des U.V.

Il y a deux types de radiations d'U.V. La radiation due aux U.V.B. cause le coup de soleil, tandis que celle due aux U.V.A. cause le vieillissement prématuré de la peau et endommage le système immunitaire. Toutes deux causent le cancer de la peau. L'indice de protection solaire (IP) indiqué sur les étiquettes des crèmes solaires ne fait référence qu'aux radiations d'U.V.B.. L'industrie commence maintenant à introduire le logo standardisé U.V.A. sur les étiquettes de ses produits, indiquant la quantité minimum de protection contre les U.V.A., qui augmente en parallèle avec un accroissement de l'IP.

Réduisez le risque !

La Commission a émis des recommandations pour aider les citoyens de l'UE à se protéger du cancer de la peau, ainsi qu'une série de pictogrammes à afficher dans les lieux publics pour rappeler aux gens comment bronzer intelligemment.



Ce pictogramme nous rappelle d'éviter une exposition excessive au soleil entre 11 h et 15 h, quand les radiations d'U.V. sont les plus fortes.



Quand il n'y a pas d'ombre alentour, restez couverts. Protégez-vous des U.V. avec des vêtements amples, un chapeau à larges bords et des lunettes de soleil de bonne qualité.



Utilisez correctement votre protection solaire. Choisissez celle adaptée à votre type de peau, appliquez-la généreusement et réappliquez-la. La plupart des gens n'en font pas une utilisation correcte. Pour atteindre le niveau de protection indiqué par l'IP, un adulte de taille moyenne doit appliquer environ 35 grammes de produit, ou encore six cuillères à soupe pleines, afin de couvrir la totalité de son corps. Les gens appliquent généralement la moitié de cette dose. La protection solaire devrait être réappliquée toutes les deux heures, ainsi qu'après avoir nagé ou s'être essuyé.



Parce que les rayons du soleil sont particulièrement nocifs, il est crucial de protéger les enfants. Le risque de cancer de la peau est plus élevé si un bébé ou un enfant a été surexposé aux radiations d'U.V.. Les dermatologues conseillent de ne pas exposer les bébés et les enfants à la lumière directe du soleil, en leur faisant par exemple porter des vêtements protecteurs. ■



Le saviez-vous ?



- Les gens à la peau claire, ceux qui ont des taches de rousseur ou des grains de beauté, risquent davantage un cancer de la peau.
- Utilisez des crèmes solaires qui protègent à la fois contre les radiations d'U.V.B et celles d'U.V.A.. Les gens sous-estiment souvent le risque de cancer lié aux radiations d'U.V.A..
- Les U.V. passent à travers une couverture nuageuse légère, donc utilisez une crème solaire aussi lors des journées couvertes.
- Les bancs solaires ne sont pas une meilleure idée. En effet, ils causent le mélanome, la forme la plus dangereuse de cancer de la peau. Ce cancer tue par ailleurs plus d'adolescents que d'adultes.
- Des coups de soleil répétés augmentent le risque de cancer de la peau.
- Il faut prendre au sérieux la moindre modification rapide, c'est-à-dire en l'espace de quelques semaines ou quelques mois, d'un grain de beauté, d'une tache de rousseur ou d'un morceau de peau.
- Votre bronzage est peut-être très "glamour" aujourd'hui, mais trop de soleil causera plus tard rides, affaissements, poches, peau parcheminée et taches noires indélébiles.
- Vos yeux sont vulnérables aux radiations des U.V. ; porter des lunettes de soleil n'est pas seulement cool, c'est aussi plus sûr!



Pour en savoir plus :

www.e-cancer.fr/soleilmodedemploi/

www.vivreaveclesoleil.info

www.ctaconso.fr

Mettre en commun nos connaissances sur la génétique

Plus que jamais nous dépendons de la communication visuelle : environ 90% de l'information échangée passe par les yeux. Mais parce que nous ne savons ni prévenir, ni guérir les dommages rétinien, le nombre de personnes souffrant d'un sérieux affaiblissement visuel est en hausse. En Europe, la cause la plus commune de cécité est la dégénérescence maculaire (de la rétine) liée à l'âge, et qui affecte environ 12,5 millions de personnes.

Les scientifiques des quatre coins de l'Europe collaborent pour mieux comprendre, au niveau génétique, comment fonctionnent nos yeux et ce qui cause la détérioration de la vue. L'initiative de l'Union européenne baptisée EVI-GENORET est le plus grand projet scientifique sur les maladies oculaires jamais lancé en Europe ; et il a déjà permis une augmentation de l'identification des gènes à l'origine des dégénérescences rétinien, qu'elles soient génétiques ou liées à l'âge.

Pour en découvrir plus : www.evi-genoret.org

Ados : comment bien manger ?

Bien manger à l'adolescence relève du défi ou de la gageure... et la tâche pour les parents ou au lycée se révèle aujourd'hui difficile.

Il y a tant de messages alimentaires et nutritionnels, venant de la famille ou de l'extérieur (école, médias, publicité...), qu'il est complexe de retrouver l'essentiel et qui corresponde à soi, son rythme et style de vie.

Devant cette cacophonie, un message simple suffit : pour un adolescent, une « bonne alimentation » doit assurer des apports nutritionnels adaptés à sa croissance et favoriser ses capacités intellectuelles.

7 règles simples à retenir :

- Evitez de grignoter ou de boire des sodas devant la TV ou l'ordinateur : préférez les fruits, les légumes, l'eau.
- Pratiquez votre sport préféré ou au moins 30 minutes d'activité physique par jour (marche, nage, step, rameur, basket, foot, skate...)... aux dépens de la TV ou de l'ordinateur.
- Ne vous mettez pas au régime, mais arrêtez de manger tout et n'importe quoi à n'importe quelle heure.
- Si vous avez tendance à « compenser » vos soucis par la nourriture, parlez-en à vos amis, à votre famille, à votre médecin.
- Méfiez-vous de la pub alimentaire et des allégations nutritionnelles trompeuses.
- Informez-vous sur ce qu'est une bonne alimentation (relations taille-poids-sexe-âge, apports journaliers, teneur des aliments en calories et en nutriments, rythme alimentaire...).
- Vous pouvez contrôler votre poids en gardant le plaisir de manger.



Infos-conseils, vidéos, quiz : www.ctaconso.fr
En savoir plus : www.manger-bouger.fr
Outils pédagogiques : www.conso.net/education.htm

L'obésité ? Un gros problème...

L'obésité est un problème qui pèse lourd au sein d'une UE où les jeunes mangent trop et ne bougent pas suffisamment. Les conséquences sur leur santé font froid dans le dos : on estime que plus d'un million d'enfants européens souffrent d'hypertension ou de cholestérol, connus pour être des facteurs de risques cardio-vasculaires, tandis que 1,4 millions pourrait déjà souffrir de désordres hépatiques.



D'après l'Association internationale pour l'étude de l'obésité, la proportion d'enfants européens d'âge scolaire obèses a pratiquement doublé depuis la fin des années 1990 ; en 2010 elle doublera encore, ou tout comme, puisqu'elle atteindra 6,4 millions !

Selon le Groupe de travail international sur l'obésité, c'est dans le sud de l'Europe que l'augmentation de l'obésité infantile est la plus impressionnante. Dans le nord, 10% à 20% des enfants sont en surpoids, un pourcentage qui grimpe à 20%-35% dans le sud : 36% en Italie, 27% en Espagne, et 39% en Crète



Je mange beaucoup de cochonneries et de repas tout prêts. Je sais que c'est mauvais pour la santé mais je fais de l'exercice. Il n'y a pas que ce qu'on mange, une activité physique régulière c'est aussi important. Antoine, 18 ans

Cherchez le coupable !

Leur mode de vie est la première raison au surpoids des Européens. Evidemment, lorsqu'on les questionne, tous



ou presque sont convaincus de faire de l'exercice, mais ils ne sont plus qu'un quart à affirmer pratiquer une activité soutenue. Or il est recommandé d'effectuer une demi-heure minimum d'activité physique quotidienne ! Et puis nous mangeons davantage : en 1999, la consommation quotidienne des Européens comportait 300 calories de plus qu'en 1970. ■



Pour en savoir plus sur une alimentation saine :
www.ctaconso.fr
www.gros.org
www.filsantejeunes.com
www.mangerbouger.fr

Attention, produits dangereux !

Que faire si vous découvrez qu'un jouet contient des pièces détachées qui pourraient être avalées ? Ou si vous achetez un appareil au câblage défectueux, avec risque de choc électrique, d'incendie ou encore de brûlures ?



Dans des cas pareils, arrêtez immédiatement d'utiliser ces produits, rangez-les bien à l'abri et signalez immédiatement le problème. Mais comment ?

Lancer l'alerte auprès des professionnels

Une manière d'agir est d'appeler, d'écrire ou d'envoyer un mail au plus vite au fabricant du produit, ou encore au magasin où vous l'avez acheté. Fabricants, comme vendeurs, ont la responsabilité de fabriquer et de vendre des produits sûrs ainsi que de prendre des mesures lorsqu'un problème grave de sécurité est signalé.

Une autre bonne façon d'agir est d'alerter la DGCCRF ou la Commission de sécurité des consommateurs dont le rôle est de prévenir ces risques.

Quand les professionnels découvrent qu'un produit est dangereux, ils peuvent prendre les mesures suivantes afin de protéger les consommateurs :

- Si le risque est élevé, le produit peut être retiré du marché, tandis que ceux déjà vendus peuvent même être rappelés.
- Si le risque n'est pas très élevé, diffusion de mises en garde et de précautions d'usage à destination du public, l'informant du risque lié à l'utilisation du produit, et de la manière correcte de manipuler ce dernier pour éviter tout problème.



Pour en savoir plus : www.securiteconso.org www.conso.net
www.minefi.gouv.fr/directions_services/dgccrf/securite/alertes/index.htm

Diffuser l'information aux autorités européennes

Parce que l'UE et les gouvernements nationaux partagent la responsabilité de la sécurité du consommateur, l'UE et les 27 Etats membres – plus l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège – adhèrent au réseau européen RAPEX d'alerte rapide concernant les produits (non alimentaires) dangereux pour la sécurité des consommateurs. Quand une autorité nationale compétente identifie un risque pour la sécurité ou la santé des consommateurs, elle envoie immédiatement un rapport ou 'notification' à la Commission européenne par le biais du système RAPEX. Les services de la Commission assignés à la protection du consommateur vérifient l'information pour s'assurer qu'elle est complète et la diffusent à l'ensemble des 30 pays adhérents. RAPEX permet de s'assurer que les actions ou mesures seront prises dans tous les pays participants afin de stopper la commercialisation sur l'ensemble de l'Union européenne de ces produits dangereux. ■



<http://ec.europa.eu/rapex>

Boire ou mourir : zéro choix !

Boire de manière compulsive est infiniment risqué et peut vous mener au-delà de la simple gueule de bois. Parce que ça atteint le foie, les reins et le cœur. Ça fait également courir des risques d'IST (infections sexuellement transmissibles) : saouls, les jeunes sont moins susceptibles de penser à se protéger.



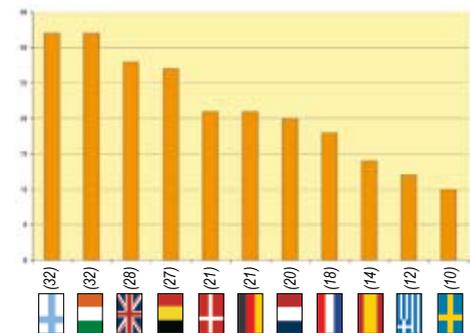
Les jeunes qui boivent beaucoup et régulièrement ont 60% de chances de devenir alcoolo-dépendants dès l'âge de 30 ans. Selon une étude britannique, ils ont également 40% de chances de consommer des drogues illégales, et 40% de chances de souffrir de désordres d'ordre psychiatrique.

Les gros buveurs représentent un fléau aux quatre coins de l'Europe, ainsi que l'illustrent les chiffres suivants issus d'enquêtes de l'Institute of Alcohol Studies.

Pourcentage des 15-16 ans qui ont bu de manière excessive trois fois ou plus au cours du mois dernier :

Irlande : 32%
Pays-Bas : 28%
Royaume-Uni : 27%
Espagne : 20%
Portugal : 15% ■

Nombre de nuits par année passées à boire de manière excessive (pour les 15-16 ans)



Source: Institute of Alcohol Studies



Besoin d'aide ?
www.sortezrevenez.fr
www.filsantejeunes.com

www.ctaconso.fr
www.anpaa.asso.fr

Vous saurez tout sur les IST

Quiconque a des rapports sexuels non protégés peut contracter d'une personne infectée une IST (infection sexuellement transmissible), même lors de premiers rapports. Les IST peuvent également se transmettre par voie buccale, lors d'une fellation ou d'un cunnilingus. Malheureusement, il est souvent difficile de savoir à l'avance si un(e) partenaire est infecté(e) ou non.



Un préservatif - si vous l'employez correctement et à chaque rapport - vous aidera à éviter la plupart des IST ainsi que les grossesses non désirées. D'autres formes de contraception telles que la pilule ne vous protégeront pas contre les IST. Et courent le plus de risques ceux ou celles qui ont des partenaires multiples, ou dont le ou la partenaire a des partenaires multiples.

Les IST sont en hausse aux quatre coins de l'Europe. C'est le Royaume-Uni qui détient la palme européenne. Selon un sondage effectué par le ministère britannique de la santé, 38% des jeunes de 16 à 24 ans sexuellement actifs n'utilisent pas toujours un préservatif, et 24% n'ont utilisé aucune contraception lors de leurs premiers rapports. Dans un autre domaine, le R-U détient aussi la palme des grossesses d'adolescentes...

Différents types d'infections

70% des femmes et 50% des hommes porteurs d'une IST ne présentent aucun symptôme. Certains étant difficiles à repérer, il est crucial de connaître les différents types d'infections.

En France, la chlamydia compte parmi l'IST la plus répandue et la plus contagieuse. On estime que jusqu'à 10% des jeunes femmes sexuellement actives pourraient être porteuses de l'infection, qui est de nature bactérienne ; les hommes tout autant que les femmes présentent peu ou pas de symptômes. Non traitée, cette infection peut causer la stérilité.

La gonorrhée peut être transmise par pénétration ou par voie buccale. De nouveau, il peut n'y avoir aucun symptôme. Le traitement se fait par antibiotiques.



C'est important d'avoir des infos sur les IST et la sexualité en général. Mais après il faudrait aussi parler des hommes et des femmes, et de comment ils pensent et agissent différemment.

Tatiana, 20 ans



Le VIH est une IST potentiellement mortelle qui détruit le système immunitaire. Quand ce dernier devient trop faible, la personne peut devenir la proie d'autres maladies, particulièrement d'infections telles que la tuberculose ou la pneumonie, ainsi que de certaines formes de cancers. C'est quand la maladie atteint un stade grave que l'on parle de SIDA. Et l'on craint malheureusement que toute une nouvelle génération de jeunes soit inconsciente des dangers, car le nombre de personnes infectées continue encore de grimper, en Europe et ailleurs.



Ce que vous devez repérer

Si vous manifestez un de ces symptômes, il est possible que vous souffriez d'une infection sexuellement transmissible. Elle peut s'avérer anodine, mais il est important de demander un avis médical :

- Modification des sécrétions vaginales
- Écoulements au niveau du pénis
- Lésions, boules ou cloques près du vagin, du pénis ou de l'anus. Eruption cutanée ou irritation autour du vagin, du pénis ou de l'anus
- Sensation de brûlure lorsque vous urinez
- Douleur lors des rapports sexuels
- Saignements après les rapports ou entre les règles
- Brûlures et/ou picotements dans le vagin (en cas de mycoses, anodines mais douloureuses).

Où obtenir de l'aide

Même si vous êtes gêné(e), consultez votre médecin, le Centre de planning familial ou le Centre de médecine préventive. Mais si vous ne faites pas attention à ces symptômes et n'appliquez pas le traitement correspondant suffisamment tôt, sachez que les IST peuvent causer des dommages à long terme, voire même permanents. ■



Au bahut, on a eu un cours d'éducation sexuelle. C'était intéressant, mais répétitif. Il y a des tas de trucs à apprendre sur les IST. Charline, 18 ans



Pour plus d'information :
www.filsantejeunes.com
www.ctaconso.fr
www.sida-info-service.org
www.sida-jeunes.com

En route vers une Europe qui respire à pleins poumons !

Que diriez-vous d'une société où l'absence de fumée serait la norme ? Où les pièces enfumées n'existeraient plus, où les gens vivraient plus longtemps en bonne santé, profitant de vies plus actives et plus saines ? Voilà ce à quoi l'Union européenne aimerait parvenir, tout d'abord en détournant les gens – et plus particulièrement les jeunes – de la cigarette et des dangers imposés aux fumeurs passifs. Ceux qui sont déjà accros peuvent se faire aider afin d'arrêter une bonne fois pour toutes.

Vous avez commencé à fumer pour avoir l'air plus mûr. Pourquoi ne pas arrêter pour ces mêmes raisons ?



Et pour les y aider, l'UE prête main forte ! Ainsi, elle a lancé une grande campagne de prise de conscience en santé publique : **"Help – Pour une vie sans tabac."** La campagne a été lancée dans les 27 pays de l'UE et en 22 langues. Son site web offre aide, conseil et soutien. Son but est de faire passer le message comme quoi fumer n'est ni cool ni glamour, et qu'il est possible de vivre sans tabac. Il est truffé de tuyaux sur comment ne pas commencer ou résister à la pression sociale, ou encore sur comment aborder le problème du tabagisme passif. Si vous êtes fumeur,

vous pouvez vous inscrire en ligne afin de recevoir des mails réguliers d'aide et d'encouragement permettant de vous aider à surmonter les difficultés liées à l'arrêt de la cigarette. A ce jour, ce site a reçu 4,2 millions de visiteurs. ■



La nicotine est une drogue créant une forte dépendance et qui est présente dans tous les produits à base de tabac. C'est pourquoi la plupart des gens qui se mettent à fumer deviennent accros. Et plus vous commencez jeune, plus ça risque d'être votre cas.



**Pour une vie sans tabac,
Le Manifeste européen des jeunes**
Allez voir ce que 10 000 jeunes Européens ont exprimé sur le tabac :
www.help-eu.com/youthandtabacco

La majorité des Européens est en faveur de « politiques non-fumeurs » : 88% des personnes interrogées sont d'accord pour que les bureaux, lieux clos et espaces publics soient non fumeurs.



En savoir plus : www.help-eu.com
www.ctaconso.fr www.nicomarket.com
www.toxic-corp.fr www.tabac-info-service.fr

L'eau du robinet : bonne, pas chère et écologique

L'eau est la boisson de base de tous les êtres humains, ou plutôt, tous les êtres vivants. Alors que les ressources en eau se renouvellent très lentement, la population mondiale, elle, augmente de façon exponentielle, avec pour conséquence l'augmentation des besoins en eau ainsi que du niveau de la pollution. Nous avons une fâcheuse tendance à gaspiller l'eau. Après tout : il nous suffit d'ouvrir le robinet. Pourtant, l'eau potable est une ressource rare dans de nombreux pays et est d'ailleurs le motif principal de certains conflits.

Moins de 1% de l'eau de la planète est potable, et plus de 1,2 milliards de personnes – pratiquement 1 personne sur 5 dans le monde – n'ont aucun accès à l'eau potable. Si les tendances du moment se confirment, les experts prédisent que d'ici 2025 plus de 3 milliards de personnes pourraient souffrir de pénurie d'eau.

Cette eau est généralement abondante partout en Europe, bien que de grandes régions d'Europe méridionale souffrent ponctuellement de sécheresses. On prévoit néanmoins que le changement climatique verra la situation empirer aux quatre coins de l'Europe : les sécheresses sont devenues de plus en plus fréquentes ces 50 dernières années. Saviez-vous qu'en Europe, l'agriculture utilise 44% de l'eau, pour atteindre plus de 67% en Europe méridionale ?

Sur notre continent, environ 35% de l'eau provient des lacs et des fleuves, dont 20% sont sérieusement menacés par la pollution. Les 65% restants proviennent des eaux souterraines, qui retiennent les eaux de pluie s'infiltrant dans le sol.



Ce que vous pouvez faire

- Prendre une douche : on utilise quatre fois moins d'eau qu'un bain. Prendre une douche de 4 à 5 minutes consomme 30 à 80 litres d'eau et un bain 150 à 200 litres.
- Fermer le robinet quand vous vous brossez les dents ou quand vous vous savonnez. Si tous les Européens faisaient de même, on économiserait suffisamment d'eau en un an pour remplir 6 000 piscines olympiques !
- Repérer les fuites d'eau : un robinet ou une chasse d'eau qui fuit gaspille environ 120 litres d'eau par jour alors que le problème peut généralement être résolu en changeant un simple joint.
- Récupérer l'eau de pluie : pour arroser le jardin ou bien pour laver la voiture.
- Préférer l'eau du robinet aux eaux en bouteille, cela permet d'économiser environ 10 kg de déchets plastique par an et par personne. En plus, l'eau du robinet est sûre et contrôlée 24h/24, et elle coûte 200 fois moins cher. ■



Pour en savoir plus :
http://ec.europa.eu/environment/youth/water/water_fr.html
www.defipourlaterre.org/juniors/
www.eaufrance.fr



Notre environnement naturel est menacé

Plantes, animaux, oiseaux, forêts, océans, rivières et prairies – tous ces éléments qui font la diversité de notre belle planète – sont hélas de plus en plus menacés. Avec la disparition de cette biodiversité, tout ce que nous prenons pour acquis – eau propre, air frais, nourriture saine – pourrait bien disparaître aussi. Et la vie aurait-elle le même goût sans une balade en forêt, le chant des oiseaux ou des plantes autour de nous ?

La biodiversité – cette immense variété de la vie sur Terre – est ce qui rend notre planète non seulement habitable mais aussi magnifique. Sa perte est l'un des plus grands défis auquel nous ayons actuellement à faire face. En sont responsables le changement climatique, la destruction des habitats naturels pour cause d'agriculture et de construction intensives, la pollution et la surexploitation des forêts, des océans, des rivières, des lacs et des sols.

Vous êtes probablement au courant des risques encourus par la forêt amazonienne ainsi que de la disparition des habitats animaliers en Afrique. Mais nous sommes aussi en perte de biodiversité ici en Europe où nous pouvons profiter d'une merveilleuse variété de paysages, des Alpes aux forêts en passant par les marais salants, chacun hébergeant différentes espèces de vie sauvage. Pourtant, de nombreux animaux, oiseaux et plantes sont maintenant menacés, et certains ont même déjà carrément disparu.

Quelle est l'ampleur du problème ?

L'Europe accueille environ 200 000 espèces d'animaux et de plantes. Et beaucoup sont confrontées à l'extinction : c'est le cas de 52% des poissons d'eau douce, 45% des reptiles et papillons, 42% des mammifères, 30% des amphibiens et 43% des oiseaux. En haute mer, des stocks entiers de cabillaud, de haddock et de flétan – ce qui constitue votre « poisson pané » – sont en voie de disparition. De plus, 800 espèces de plantes sont menacées, alors qu'elles pourraient entrer dans la composition de nouveaux médicaments ; mais, à moins de réussir à enrayer ce processus, il est bien possible que nous ne sachions jamais à quel point elles auraient pu être utiles.



© Claudia Meyer



En savoir plus :

http://ec.europa.eu/environment/youth/index_fr.html
www.ctaconso.fr

Une invasion extérieure !

En Europe, la biodiversité est menacée par une invasion extérieure, celle d'animaux et de plantes qui n'en sont pas originaires. Des espèces étrangères y ont été importées soit par accident, soit intentionnellement, et ce dans différents buts, qu'il s'agisse d'agriculture ou d'exploitation forestière. Certaines de ces espèces se font à présent envahissantes au point d'altérer la biodiversité européenne.

La circulation croissante des personnes et des marchandises qui sillonnent la planète signifie que le nombre d'espèces étrangères envahissantes en Europe est en augmentation. Parmi ces dernières figurent les écrevisses signal, les perruches ondulées et les écureuils gris américains qui, en Grande-Bretagne, ont pratiquement remplacé les écureuils roux. Et de nombreux lacs, rivières et cours d'eau européens sont colonisés par des poissons exotiques qui endommagent sérieusement les écosystèmes en eau douce.

Les plantes envahissantes sont un autre gros problème. Reconnue comme plante envahissante dans presque tous les pays d'Europe, l'héraclée a été rapportée d'Asie du sud-ouest au 18^{ème} siècle pour des raisons ornementales et a rapidement proliféré depuis, entrant en concurrence avec les plantes locales. Dotée d'une sève toxique occasionnant des cloques douloureuses, elle représente également une menace pour la santé publique.



Les espèces étrangères envahissantes peuvent aussi causer des dommages économiques par un effet dévastateur sur les cultures et par les coûts occasionnés pour les éliminer.



Je suis tout à fait consciente de l'importance de préserver la biodiversité mais, pour être franche, je ne sais pas quoi faire au quotidien pour en tenir compte.

Tatiana, 20 ans

Pour l'UE, s'occuper des espèces étrangères envahissantes est une priorité. Son programme LIFE finance donc des projets visant à éliminer et contrôler ces dernières.

Pour en savoir plus :
www.planete-nature.org
www.fondation-nicolas-hulot.org

Pourquoi la biodiversité est-elle importante ?

La perte de biodiversité ne signifie pas seulement la disparition de magnifiques paysages, animaux, oiseaux et plantes. La biodiversité est essentielle à la prospérité économique, à la sécurité, à la santé et à d'autres aspects de nos vies quotidiennes. Elle aide par exemple à la fabrication de plus de 25% de nos médicaments. Et sa disparition se fait déjà sentir puisqu'elle menace à présent de faire échouer les efforts visant à améliorer le bien-être économique, social et environnemental en Europe et dans le monde.

Réduire l'impact du changement climatique

Protéger la biodiversité peut aider à réduire l'impact du changement climatique. Des écosystèmes sains peuvent par exemple aider à limiter la concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère parce que les forêts, les tourbières et autres habitats emmagasinent du carbone. Ils peuvent également nous protéger contre les catastrophes naturelles aggravées par le changement climatique ; des zones côtières salubres constituent un meilleur rempart contre les raz de marées créés par les ouragans, tandis que les lignes de partage des eaux courantes et des bassins versants peuvent réduire les débordements de rivières quand ils remplissent leur rôle.



Ce qui fait du tort aux animaux ou aux plantes en fait aussi aux humains, mais on ne s'en rend pas compte.
Nadia, 20 ans

Que faisons-nous pour que ça change ?

L'UE possède un attirail de mesures visant à protéger la biodiversité dans tous les Etats membres. Les dirigeants mondiaux se sont déjà engagés à réduire de manière significative le taux de perte de la biodiversité d'ici 2010, mais l'UE souhaite aller encore un peu plus loin, c'est-à-dire y mettre un terme !

Comme preuve de cet engagement, elle protège écosystèmes et habitats dans plus de 26 000 sites en Europe par le biais de Natura 2000. La surface combinée de tous ces sites est maintenant plus étendue que la France, qui est déjà le plus grand Etat membre de l'UE. L'UE est également déterminée à protéger nos mers et a donc développé une stratégie de préservation de l'environnement maritime.

La protection des habitats naturels



Partout dans l'UE, des habitats naturels sont protégés car ils font partie intégrante du programme Natura 2000, qu'il s'agisse de marais salants, de prairies riches en fleurs ou de vastes estuaires, forêts ou grottes. Ils font partie intégrante du programme Natura 2000. Les sites Natura 2000 sont répartis en Europe, des îles Canaries au sud à la Finlande au nord, et couvrent environ 20% du territoire européen. Cela signifie qu'une énorme variété de plantes et d'animaux (aigles dorés, flamants, loutres ou lynxs) en bénéficient aux quatre coins de l'Europe.



Que pouvez-vous faire pour aider à maintenir la biodiversité ?

- Visitez l'un des sites Natura 2000 pour en découvrir plus sur la biodiversité et les raisons de son importance.
- Si vous avez un jardin, pensez à construire une mangeoire pour les oiseaux, à planter des fleurs ou à creuser une petite mare. A défaut, une simple jardinière sur un rebord de fenêtre peut déjà offrir une oasis aux insectes et aux oiseaux.
- Si vous avez un jardin, laissez-en une petite partie à l'état sauvage.
- Utilisez de préférence des produits naturels plutôt que chimiques.
- Ne cueillez jamais de plantes ou de fleurs dans la nature.
- Faites du compost. C'est une façon naturelle de recycler et de réduire la quantité de déchets ménagers et de jardinage. De plus, le compost améliore la qualité du sol du jardin.
- Portez-vous volontaire pour aider dans une réserve naturelle près de chez vous.
- En vacances, évitez de ramener plantes ou animaux pour en offrir ou épater les amis. Laissez vivre ces plantes ou animaux là où ils sont. ■



Le saviez-vous ?

Si les 6 milliards d'êtres humains du monde vivaient et consommaient au même rythme que les Européens, nous aurions besoin de trois planètes !



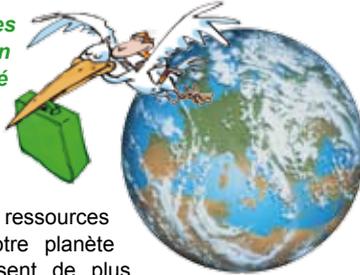
En savoir plus :

www.wwf.org
www.amisdelaterre.org/Transformez-vos-dechets-en.html
www.reduisonsnosdechets.fr
http://ec.europa.eu/environment/youth/index_fr.html
www.ctaconso.fr
<http://ecoagents.fr.eea.europa.eu>
www.ecofoot.org



La Terre : profitez-en, mais pas trop...

Consommation et production non durables sont la cause essentielle de la détérioration de la Terre. Et c'est notre responsabilité à tous, consommateurs comme producteurs, d'agir afin d'infléchir la tendance.



Faire des choix est affaire de gains et de pertes

Etre un consommateur responsable signifie faire des choix et peser le pour et le contre. Les ampoules incandescentes traditionnelles sont moins chères, mais les ampoules fluocompactes ou à basse consommation d'énergie le sont finalement bien moins si l'on regarde leur durée de vie, qui est 10 fois plus longue que celle des ampoules traditionnelles.

Les ressources de notre planète s'épuisent de plus en plus. Chaque année, nous abattons davantage de forêts, faisons paître davantage de vaches, conduisons sur de plus longues distances et créons davantage de déchets. Il semble logique que, si nous prenons plus à la planète que ce qu'elle est en mesure de nous donner, la nature ait de moins en moins à nous offrir d'année en année.

Si nous voulons laisser la Terre en paix et devenir des consommateurs responsables, une bonne question à se poser est la suivante : *de quoi avons-nous vraiment besoin ?* Réduire sa consommation (en énergie, eau, matières premières...) économise de l'argent et

aide à préserver la planète. Nous devrions aussi demander aux producteurs d'adopter la même attitude : produire de manière responsable, éliminer les déchets liés à la production et, dans la mesure du possible, recycler.

C'est la prise de conscience de ce que nous achetons ("consommation responsable") qui mène à la consommation durable. Lorsqu'ils achètent un produit ou un service, les consommateurs responsables s'informent pour savoir si sa production affecte l'environnement, la santé publique, les conditions de travail ou les niveaux de pauvreté.



Pour en savoir plus :

http://ec.europa.eu/environment/eussd/escp_en.htm
www.youthxchange.net/fr
www.ctaconso.fr
http://ec.europa.eu/environment/youth/index_fr.html



Je n'achète pas de produits bio parce que je ne l'ai jamais fait et je ne sais pas comment ils sont. Je ne suis pas sûre qu'ils soient aussi efficaces que les autres, c'est aussi une question d'habitude. Kim, 20 ans



J'achète des produits bio dans la mesure du possible, et j'essaie de pousser mes parents à faire pareil ; mais j'essaie aussi de ne pas dépenser trop. Barbara, 19 ans

Le saviez-vous ?

Quelle est votre empreinte écologique ? Vous êtes-vous déjà demandé quelles étaient les conséquences de votre mode de vie sur la nature ? En répondant au questionnaire sur le site ci-après, vous pourrez évaluer de combien de terre et d'eau vous avez besoin pour assurer votre consommation et votre production de déchets. Répondez aux 15 questions et comparez votre empreinte écologique à celle des autres habitants de la planète Terre.

www.ecofoot.org



Qu'est-ce que la consommation et la production durables ?

Au Sommet mondial sur le développement durable, qui s'est tenu à Johannesburg en 2002, de nombreux gouvernements se sont mis d'accord pour "encourager et promouvoir le développement d'une série de programmes sur les dix prochaines années... afin d'accélérer le changement vers une consommation et une production durables."

Ils ont conclu qu'il fallait impérativement parvenir à une croissance économique tout en respectant les limites environnementales, en trouvant des moyens de minimiser les dommages infligés à la nature, et en apprenant à utiliser les ressources de la Terre de manière durable. Le défi ne se limite pas à quelques pays ou régions du monde, il doit engager la communauté planétaire toute entière. ■

Le changement climatique

Ce phénomène représente l'un des plus grands défis de notre époque. Si nous ne réagissons pas, et vite, notre environnement comme notre mode de vie en seront sérieusement altérés.

En l'espace d'un siècle la température de l'air a augmenté de 0,74°C. Cela peut sembler insignifiant, mais souvenez-vous que le 20^{ème} siècle a été le siècle le plus chaud de tous, et les années 1990 la décennie la plus chaude de ces 1 000 dernières années. Cette tendance au réchauffement se poursuit d'ailleurs, puisque les 11 années les plus chaudes de tous les temps ont été ces 12 dernières années !

Le Panel intergouvernemental sur le changement climatique – un programme des Nations unies rassemblant des centaines d'experts climatiques des quatre coins du monde – prédit que d'ici 2100 la température moyenne du globe risque fortement d'augmenter de 1,8°C à 4°C, voire, dans le pire des cas, de 6,4°C.



Le saviez-vous ?

Des hausses de 1,8°C, 4°C ou 6,4°C peuvent sembler insignifiantes, mais, durant la dernière période glaciaire, il y a plus de 11 500 ans de cela, lorsque la majeure partie de l'Europe était recouverte d'une épaisse couche de glace, la température globale moyenne n'était jamais que de 5°C inférieure à celle que nous connaissons aujourd'hui.

A quoi est dû le changement climatique ?

Il tient à nos modes de vie actuels, plus particulièrement dans les pays plus riches et plus développés comme l'Europe et l'Amérique du Nord. Nos transports, les centrales nucléaires qui chauffent et éclairent nos maisons, les usines qui fabriquent nos biens de consommation, l'agriculture qui produit notre nourriture, tout cela joue un rôle dans le changement climatique en créant d'énormes quantités de gaz à effet de serre. Certes, ils aident à maintenir notre planète au chaud, mais leur production ne cesse de croître et c'est ce qui a fait grimper les températures globales.



Son impact

Le changement climatique aura une incidence majeure sur la vie de tout un chacun.

- Les calottes glaciaires des pôles sont en train de fondre. Si la couverture de glace du Groënland disparaît, ce qui pourrait avoir lieu d'ici quelques centaines d'années, le niveau des mers pourrait alors augmenter de sept mètres. Ce qui menacerait non seulement les habitants des régions côtières mais contaminerait aussi les sols cultivables et les réserves en eau douce.
- Les changements climatiques sont à l'origine de phénomènes climatiques extrêmes : tempêtes, inondations, sécheresses et vagues de chaleur.
- Aujourd'hui, 1,2 milliards de gens dans le monde n'ont pas accès à l'eau potable. Si les températures globales continuent de grimper, alors entre 2,4 et 3,1 milliards de gens supplémentaires sont susceptibles de souffrir d'une pénurie d'eau.
- Si les températures augmentent de 2,5°C, cela peut faire courir un risque de famine à 50 millions de personnes.
- Les maladies ne connaissent pas de frontières. C'est ainsi que la malaria, qui sévit pour l'instant dans les zones tropicales, pourrait s'étendre vers le nord, mettant 210 millions de gens en danger.
- L'année la plus chaude jamais enregistrée a été 2003. Une vague de chaleur estivale a contribué au décès prématuré de 35 000 personnes en Europe durant la première quinzaine d'août, et causé d'énormes incendies de forêts ainsi que des pertes agricoles d'une valeur de 10 milliards d'€. D'ici 2070, l'Europe pourrait connaître une même vague de chaleur une année sur deux.
- Les animaux et les plantes sont incapables de s'adapter aux températures instables. Une étude souligne que d'ici 2050 le changement climatique pourrait mener à l'extinction d'un tiers des espèces sur terre. Les animaux vivant dans des habitats froids – ours polaires, phoques, morses et pingouins – sont particulièrement menacés.
- Le changement climatique pourrait déclencher conflits régionaux et famines à travers le monde, ainsi que le flux migratoire de grands nombres de réfugiés en quête de nourriture, d'eau et de combustibles.



Ce que vous pouvez faire

Quelques petits changements pour une grande différence... Voici comment vous pouvez aider à réduire le changement climatique:

- Ne laissez pas votre téléviseur, ordinateur ou lecteur cd/dvd en veille. Un téléviseur utilise 45% de son énergie dans ces moments-là.
- Utilisez des ampoules basse consommation et éteignez les lumières lorsque vous sortez. Non seulement vous économiserez de l'énergie, mais vous soulagerez aussi votre budget.
- Ne laissez pas le chargeur de votre portable branché une fois votre téléphone rechargé ; perte sèche : 95% de l'électricité utilisée.
- Envie d'un thé ou d'un café ? Evitez de remplir la bouilloire à ras bord et faites plutôt chauffer la quantité d'eau juste nécessaire.
- Préférez la douche (si elle n'est pas prolongée) au bain : ça utilise quatre fois moins d'énergie !
- Les voitures sont responsables de 12% des émissions de CO₂ de l'UE. Pourquoi ne pas utiliser les transports en commun à la place ? Et rouler en vélo ou marcher sont des options encore plus saines et économiques !
- Les avions représentent la source d'émissions mondiales de CO₂ la plus forte en termes de croissance de gaz à effet de serre. Pourquoi ne pas passer vos vacances dans votre propre pays, ou encore découvrir une autre partie de l'Europe en train ?
- Réfléchissez avant d'imprimer une information. Est-ce vraiment nécessaire ? Si oui, utilisez le papier en recto verso. ■



Les récents désastres m'ont sensibilisé au changement climatique. C'est terrible que la consommation excessive crée une telle pollution. Antoine, 18 ans



Pour davantage d'informations, visitez :

www.climatechange.eu.com
http://ec.europa.eu/environment/youth/index_fr.html
www.ecofoot.org
www.ctaconso.fr

Réduisez, réutilisez, recyclez !

Descendre la poubelle, on déteste tous. Mais vous êtes-vous jamais demandé ce que devenaient les déchets qu'elle contient ? Alors qu'une grande partie de ce que nous jetons pourrait très simplement être réutilisé ou recyclé.



Dans l'Union européenne, nous produisons chaque année 1,3 milliards de tonnes de déchets. Dont quelque 40 millions de tonnes qui sont carrément dangereuses. Chaque Européen produit en moyenne 1 kg de déchets ménagers par jour. Et cette situation risque bien d'empirer. D'ici 2020, on estime que nous pourrions produire 45% de déchets de plus qu'en 1995.

Ce que vous pouvez faire

Réduire les déchets ne signifie pas se priver, cela signifie juste acheter intelligent : combien de nourriture jetez-vous simplement parce que vous en avez trop acheté ? Voici quelques manières de réduire votre impact sur l'environnement :



- Achetez des produits portant un label écologique.
- Evitez ceux qui sont sureballés : chaque année les Européens produisent, avec leurs seuls emballages, l'équivalent de 4 000 fois le poids de la Tour Eiffel, soit 40 millions de tonnes d'emballages !
- Réfléchissez avant d'imprimer : avez-vous vraiment besoin d'une copie papier ?
- Si votre quartier offre le recyclage du papier, des cartons, des boîtes de conserve, du verre et autres déchets ménagers, faites-en usage ! Recycler une canette de soda en aluminium – plutôt que d'en produire une nouvelle – peut économiser suffisamment d'énergie pour faire fonctionner un ordinateur portable pendant 10 heures. ■

Connaissez-vous le freecycling ?

(mot qui vient de l'anglais free, gratuit, et recycling, recycler)

Des réseaux Freecycle éclosent aux quatre coins du globe. Il s'agit d'un mouvement populaire sans but lucratif, avec pour mission de construire un élan mondial du don afin de réduire les déchets, préserver des ressources précieuses et soulager notre planète tout en bénéficiant à ses membres. Il s'agit avant tout de recycler. Chaque groupe est modéré par un volontaire. Pensez à vous inscrire ou à réunir des amis pour créer un réseau Freecycle autour de vous.

www.freecycle.org



Pour en savoir plus :

www.reduisonsnosdechets.fr
www.ctaconso.fr



Un partenaire mondial

L'Europe est, dans son ensemble, une puissance importante dans le commerce international et qui génère un quart de la richesse planétaire.

Au niveau mondial, elle intervient dans des domaines aussi divers que la prévention des conflits, le maintien de la paix, les reconstructions d'après guerre, les négociations commerciales internationales, l'aide humanitaire, les problèmes d'environnement et les activités anti-terroristes. C'est également le plus grand fournisseur d'aide financière et de conseil aux pays en voie de développement.

Nous dépendons tous les uns des autres

La pauvreté ne connaît pas de frontières : elle peut se traduire par l'ignorance, des violations des droits de l'homme, ainsi que par de la violence et du terrorisme qui nous affectent ici en Europe. Les catastrophes environnementales ne s'arrêtent pas aux frontières non plus. Venir en aide aux pays plus pauvres est un investissement qui profite aux habitants des pays bénéficiaires mais qui, au bout du compte, nous est profitable également, en nous protégeant à l'intérieur de nos propres frontières.



Le saviez-vous ?

Avoisinant les 500 millions d'habitants, la population de l'Europe est la troisième plus grande au monde après la Chine et l'Inde.



Dans le cadre de ses activités internationales, l'Europe met l'accent sur la croissance économique grâce à des sociétés et des marchés libres.

Construire sur des relations commerciales

Les six pays à l'origine de l'UE avaient décidé de commercer librement entre eux, et de gérer sous forme de responsabilité partagée les échanges avec les pays extérieurs à l'Union. Ils se sont parallèlement mis d'accord pour aider leurs anciennes colonies lorsque celles-ci ont acquis leur indépendance.

Tandis que de nouveaux membres la rejoignaient, l'UE a pris davantage de responsabilités et a dû définir ses relations avec le reste du monde ainsi qu'avec les organisations internationales. La politique commune de commerce extérieur est une composante clé des relations de l'Europe avec les autres pays.

Au sein de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), l'Europe aide à établir les règles du commerce international. Elle a également passé des accords commerciaux bilatéraux avec des pays et des régions tiers. Elle fait un effort tout particulier pour faciliter l'accès des produits des pays en voie de développement à son marché et assurer leur promotion par le biais de relations commerciales.

Au départ centrée sur l'Afrique, l'aide s'est étendue dans les années 1970 à l'Asie, l'Amérique latine, ainsi qu'aux pays de la Méditerranée orientale et occidentale. A cette époque, l'Europe a également commencé à offrir une aide humanitaire mondiale aux victimes de désastres, qu'ils soient naturels ou occasionnés par l'homme.



Le saviez-vous ?

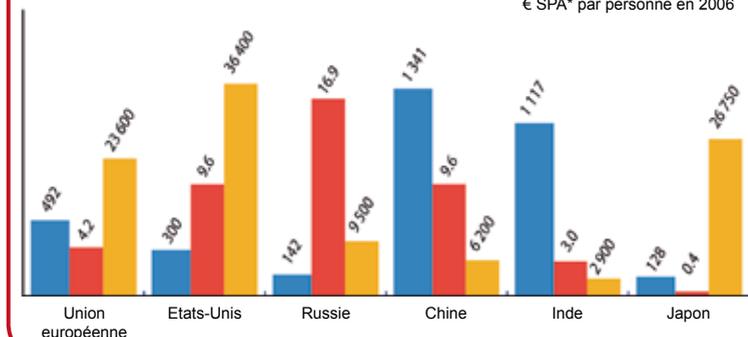
Les récents accords de commerce et d'aide avec d'autres pays requièrent par ailleurs que ces derniers s'engagent à la non prolifération d'armes de destruction massive. Le programme européen "Tout sauf les armes" étend le libre accès au marché communautaire (sans droits de douane) à tous les produits en provenance des pays en voie de développement, à l'exception des armes et des munitions. Seules les importations de bananes, de riz et de sucre n'ont pas été encore complètement libéralisées.



Tableau comparatif



- Population Millions en 2006
- Superficie Surface exprimée en 1 000 000 km²
- Pouvoir d'achat € SPA* par personne en 2006



* SPA = standard de pouvoir d'achat

Le commerce est bon pour la croissance

L'Europe est le plus grand commerçant du monde et représente près de 20% des exportations et importations mondiales. Son plus grand partenaire commercial sont les Etats-Unis, suivis par la Chine et la Russie. Les flux commerciaux transatlantiques bilatéraux représentent environ 400 milliards d'€ annuels.

Le commerce libéralisé entre les pays membres de l'UE est aujourd'hui un franc succès : il a mené au marché unique européen, avec la libre circulation des personnes, des marchandises, des services et des capitaux. L'UE est aussi la première à pousser pour l'obtention d'une libéralisation accrue du commerce au niveau mondial, pour le bénéfice des pays riches comme des pauvres. Mais les sanctions commerciales font partie intégrante de la politique extérieure de l'Europe. L'UE peut par exemple limiter ou geler les échanges avec un pays qui violerait les droits de l'homme, ou encore des conventions internationales.



La main tendue

Plus d'un milliard de personnes dans le monde vivent avec 1€ ou moins par jour. Un tiers d'entre eux vit en Afrique subsaharienne.

La promotion du commerce et l'ouverture de ses marchés représentent un premier aspect de la stratégie de développement international de l'Europe ; le second étant de sortir les pays en voie de développement de la pauvreté par le biais d'une assistance technique et financière directe.

L'UE et ses Etats membres offrent plus de 56% de l'aide officielle au développement accordée par les grands pays industrialisés. En 2006, sa valeur totale était de 47 milliards d'€, autrement dit près de 100€ par citoyen. Aux Etats-Unis, ce montant est de 53€, et au Japon de 69€.



Pour en savoir plus :
www.wto.org/indexfr.htm
www.exporter.gouv.fr

Notre priorité ? Les gens !

L'Europe offre son aide humanitaire dans tous les endroits agités de la planète. Et cette aide est inconditionnelle. Peu importe que le désastre soit naturel ou d'origine humaine. Le but est de faire parvenir de l'aide aux personnes en détresse le plus rapidement possible, quelle que soit leur race, leur religion ou les convictions politiques de leurs gouvernements.

Depuis sa mise en place en 1992, le service d'aide humanitaire de la Commission européenne (ECHO) a livré des équipements vitaux et des produits de première nécessité à plus de 100 pays. Avec un budget de plus de 700 millions d'€ annuels, ECHO subventionne également des équipes médicales, des experts en déminage, en transport et communications, de l'aide alimentaire comme du soutien logistique.

Pour en savoir plus : http://ec.europa.eu/echo/index_fr.htm
www.diplomatie.gouv.fr

Respecter les règlements

Afin de bénéficier à tous les intervenants, le commerce doit être libre et équitable, avec une série de règlements transparents ayant fait l'objet d'accords mutuels et s'appliquant à tous. L'UE soutient l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) qui a établi ces règles susceptibles d'aider à libéraliser le commerce global et de s'assurer du juste traitement de ses 151 Etats membres. L'OMC offre également une procédure de résolution des conflits en cas de litiges. ■



Découvrir plus encore sur le rôle de l'Europe dans le monde :
<http://ec.europa.eu/publications/>

De l'eau potable et propre pour tous

Le manque d'approvisionnements en eau et d'équipements sanitaires représente un risque sérieux ; au moins 1/3 des personnes dans les pays en voie de développement n'ont pas accès à l'eau potable. Consommer de l'eau non potable provoque très souvent la diarrhée. Ainsi, chaque année 4 milliards de personnes en souffrent, dont 2,5 millions en meurent. Les plus fragiles sont les enfants : chaque jour, 6 000 enfants de moins de cinq ans meurent de la déshydratation qu'elle provoque. Scientifiques et chercheurs d'Afrique et d'Europe collaborent à SODIS, projet financé par l'UE et démontrant que la désinfection solaire de l'eau la rend potable. Ils ont découvert que le rayonnement solaire détruisait les micro-organismes pathogènes véhiculés par l'eau. C'est presque trop simple pour être vrai ! Il suffit d'exposer à la lumière du soleil six heures durant les bouteilles transparentes dans lesquelles est versée l'eau contaminée. C'est tout.

Pour en savoir plus : www.rcsi.ie/sodis

la politique européenne de voisinage

L'Europe entretient des rapports politiques et économiques de plus en plus étroits avec ses voisins à l'Est et au Sud. Se fondant sur une longue histoire commune doublée d'intérêts communs, l'Union européenne collabore avec ces pays voisins afin de relever les défis communs et soutenir les réformes.

En 2004, l'UE a créé sa Politique européenne de voisinage (PEV), qui couvre les pays méditerranéens, d'Europe de l'Est ainsi que le Caucase. Elle tend la main vers les pays qui entourent l'UE, soutenant leurs réformes politiques et économiques. Le but est de travailler ensemble afin d'accroître la prospérité, le bien-être, la stabilité et la sécurité et de rapprocher ses voisins de l'UE. Il est dans l'intérêt de l'Europe d'être entourée de pays stables et bien gouvernés. Qu'il s'agisse de voisins impliqués dans des conflits violents, d'Etats faibles où le crime organisé s'épanouit, de pays en voie de développement, de pays en pleine explosion démographique, tout cela ne peut que poser problème à l'Europe, directement ou non, à court ou moyen terme. Et il est aussi dans l'intérêt de ces pays voisins de tirer bénéfice de ce que l'UE peut leur offrir : stabilité économique et grands marchés, expérience des réformes et savoir-faire aussi bien qu'échanges culturels et éducatifs, ainsi qu'autres contacts entre les personnes. L'aide de l'UE à ces pays pour leurs différentes réformes politiques, économiques et sociales ne cesse de croître et s'élèvera à 12 milliards d'€ pour la période 2007-2013.



Comment ça fonctionne ?

La Politique européenne de voisinage est un partenariat basé sur des priorités de réforme mutuellement acceptées. Des plans d'action sont convenus entre chaque pays et l'UE. Cette dernière fournit l'expertise et l'aide sur mesure afin d'aider les pays à mettre en place des réformes. Ce qui aide entre autres les pays partenaires à :

- Renforcer la démocratie, par exemple par le biais de processus électoraux ou par la réforme de la justice
- Travailler sur les questions des droits de l'homme
- Améliorer le niveau économique par le biais de meilleures lois
- Accroître les échanges commerciaux
- Lutter contre le crime organisé et la corruption
- Coopérer sur des questions telles que l'immigration illégale, tout en améliorant la vie des immigrants légaux
- Aborder les questions environnementales
- Développer les contacts de personne à personne par le biais d'échanges culturels et d'étudiants, ainsi que par la recherche et développement
- Travailler ensemble et avec l'UE afin de prévenir les conflits et de gérer les crises.

Pour en savoir plus : <http://ec.europa.eu/world/enp/>



Et nos autres voisins ?

L'UE entretient des rapports très étroits avec l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège et la Suisse. Tous sont membres de l'Association européenne de libre échange (AELE) et ont jusqu'ici voté contre l'adhésion à l'UE. Mais leur législation concernant le commerce et d'autres questions politiques, reflète celle de l'UE. Tous, exceptée la Suisse, participent avec l'UE à l'espace économique européen.

Les accords de l'UE avec la Russie, qui ne fait pas partie de la Politique européenne de voisinage, sont centrés sur les questions économiques et une coopération dans les domaines de la recherche et de l'éducation, ainsi que dans celui de la sécurité, intérieure et extérieure.

Politique en action

Ci-après, quelques exemples des centaines de projets en cours dans les 16 pays participant à la Politique européenne de voisinage.

Soutenir la liberté et l'éducation

En octobre 2006, l'UE a fourni une aide d'une valeur de 4,5 millions d'€ pour le financement de bourses destinées à des étudiants du Belarus expulsés de leurs universités pour des raisons politiques. Grâce à ces bourses et à un prêt antérieur accordé à l'université européenne EHU de Vilnius (Lituanie), environ 500 étudiants du Belarus peuvent à présent étudier en exil à l'EHU ainsi que dans des universités ukrainiennes.



Aide aux entreprises

En Jordanie, le programme de modernisation industrielle de 45 millions d'€ a soutenu les petites et moyennes entreprises du pays. Environ 250 d'entre elles ont tiré profit de l'aide pour améliorer, ainsi que pour créer des groupes de marketing afin de mettre leurs ressources en commun. Un projet semblable est en cours en Algérie.



Les relations avec les pays voisins sont importantes, même s'ils ne doivent pas tous rejoindre l'UE. Ça l'est d'autant plus que l'immigration passe souvent par ces pays-là ; il faut toujours bien s'entendre avec ses voisins. Brice, 19 ans

Sécurité nucléaire

La centrale nucléaire de Medzamor pose problème dans les relations que l'UE entretient avec l'Arménie. Cette dernière est fortement dépendante de cette centrale, considérée comme hautement dangereuse de par sa conception même, et située en plus dans une zone sismique. L'UE a offert 100 millions d'€ pour aider l'Arménie à la fermer dès que possible.



L'UE doit absolument peser un certain poids au niveau international. C'est important

qu'elle entretienne des relations avec ses pays voisins, qu'elle établisse un dialogue et prenne sa place dans le monde. Jérémy, 20 ans

La lutte contre le terrorisme

L'UE travaille avec le Maroc pour l'aider dans sa lutte contre le blanchiment d'argent, y compris par la création d'une unité d'intelligence financière.

Des élections libres et justes

L'UE était le premier, et le plus grand, donateur à aider à la mise en place d'une Commission électorale centrale palestinienne indépendante, avec 18,5 millions d'€ fournis depuis 2003. Cet appui a aidé à s'assurer que les élections présidentielles et législatives récentes se déroulent dans un contexte libre et équitable. ■

La pauvreté affecte des millions de personnes dans le monde : 200 millions d'enfants souffrent de malnutrition, d'autres meurent de maladies évitables et guérissables telles que la malaria ou la tuberculose, d'autres encore sont victimes du VIH/SIDA. Aux quatre coins de la planète, des millions de personnes n'ont jamais été scolarisées.

L'Europe est déterminée à combattre la pauvreté dans le monde, plus particulièrement en Afrique. Elle y participe par le biais de la coopération au développement, en finançant des programmes et des projets susceptibles d'aider les personnes dans les pays en voie de développement à se sortir de la pauvreté.



Le saviez-vous ?

L'Europe est le plus grand fournisseur mondial d'aide au développement. Et c'est là un secteur où les Etats membres de l'UE travaillent ensemble pour faire toute la différence. Chaque année, les gouvernements de l'UE et la Commission européenne donnent plus de 100€ par citoyen européen pour l'aide au développement.

Des initiatives dans le domaine des soins de santé, de l'éducation, de l'agriculture et de la protection de l'environnement sont menées afin d'aider les pays en voie de développement à mettre en place l'infrastructure nécessaire, qu'il s'agisse par exemple de routes, de câblages électriques ou de canalisations d'eau.

L'Europe : ensemble pour un monde meilleur

La plupart des Européens estiment que réduire la grande pauvreté et la faim dans les pays en voie de développement doit être une priorité. L'UE est ainsi devenue le premier financeur en augmentant le montant de l'aide au développement et en s'assurant que d'autres domaines, commerce et environnement par exemple, tiennent compte de ce facteur. ■



Pour en savoir plus :

http://ec.europa.eu/development/index_fr.cfm

<http://eudevdays.eu/Public/Homepage.php?ID=380> (Journées européennes du développement)

Qu'est-ce qui fait tourner le monde ? Le commerce !

L'Europe est une puissance marchande importante ; en fait, c'est le plus grand marché du monde et il représente un cinquième du commerce mondial. Ce qui signifie que parmi tous les produits et tous les services qui franchissent les frontières de la planète, les Européens en achètent ou en vendent un sur cinq.

Pourquoi avons-nous besoin du commerce mondial ? Parce qu'aucun pays ne peut satisfaire à lui seul les besoins et désirs de ses consommateurs. Faire du commerce signifie que les pays ne doivent pas tout faire par eux-mêmes et peuvent alors se concentrer sur la production de ce qu'ils font le mieux, plus rapidement et au meilleur coût. Beaucoup de ce que nous portons et utilisons est fabriqué aux quatre coins du globe. Votre ordinateur l'a probablement été à partir de composants provenant de 20 pays différents !

Le commerce mondial avantage tout le monde

Pensez aux produits que vous utilisez au quotidien. Vous achetez le dernier CD numéro 1 des « hits », enregistré par une célèbre pop star anglaise, fabriqué en Chine, que vous écouterez sur un baladeur mp3 fabriqué au Japon. Vous envoyez des SMS au sujet de ce même CD à vos amis via votre portable finlandais. Et plus tard, vous allumerez votre PC (assemblé en Irlande) pour surfer sur le Net en utilisant un navigateur américain.



Chaque jour, des millions de produits (tels que les aliments ou les ordinateurs) et de services (comme les vacances ou la téléphonie) sont vendus partout sur la planète. Achats et ventes créent les surplus et déficits de la balance commerciale. Parfois, ils sont pris comme baromètre de la bonne santé d'une économie. Mis à part le pétrole et le gaz que nous achetons, l'Europe vend bien plus au reste du monde qu'elle n'en achète.

Travailler main dans la main



En raison de la politique commerciale commune de l'UE, les 27 Etats membres s'expriment d'une seule et même voix sur la scène internationale. C'est important dans le monde globalisé d'aujourd'hui, où une partie de nos partenaires commerciaux majeurs comme la Chine, l'Inde et les Etats-Unis sont eux-mêmes d'énormes marchés. Parce que le commerce international représente un tel enjeu, 151 des 200 pays du monde ont rejoint l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).



Pour en savoir plus :
www.wto.org/indexfr.htm

Créer des occasions de marchés pour l'Europe

Participant à une économie d'exportation, les entreprises européennes ont besoin de marchés ouverts partout sur la planète et d'un traitement équitable sur ces mêmes marchés. Soutenue par une nouvelle stratégie d'accès au marché, l'UE s'emploie, conjointement avec les entreprises européennes et d'autres gouvernements, à s'assurer que c'est bien ce qui a lieu.

Au nom de tous ses Etats membres, l'UE négocie afin de créer ces nouvelles occasions sur les marchés étrangers à l'intention de ses exportateurs (via des 'accès aux marchés'). En négociant collectivement, l'UE a un poids beaucoup plus conséquent dans le système commercial mondial.

Assurer les accès aux marchés et faire lever les barrières administratives ou de douane auxquelles sont confrontées les entreprises européennes, est important pour la croissance et l'emploi en Europe. Les exemples d'entraves au commerce sont : lois inutiles, normes discriminatoires, taxes élevées ou moindre protection des droits sur la propriété intellectuelle.

Ne serait-ce qu'en Chine, les compagnies européennes estiment le coût quotidien des barrières à l'accès au marché, et donc d'occasions perdues, à 55 millions d'€.

En tant que défenseur du commerce ouvert, l'Europe possède l'un des marchés les plus libres et ouverts du monde. Et nos taxes ou droits d'entrée comptent parmi les plus bas puisque des produits des 50 pays les moins développés peuvent par exemple être importés sans aucun droit de douane. ■



Le saviez-vous ?

L'Europe est le plus grand importateur et exportateur mondial. C'est le plus grand exportateur de produits agricoles, de design et de produits de luxe ou high tech. C'est le deuxième plus grand exportateur de textiles. Les pays européens possèdent bien plus de marques de mode et de design que le reste du monde.



Pour en savoir plus :
http://ec.europa.eu/trade/index_fr.htm

au cœur d'un marché global

Parce que l'Union européenne et les gouvernements nationaux partagent la responsabilité de la sécurité des consommateurs, l'UE et les 27 Etats membres - plus l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège – souscrivent actuellement au Système européen RAPEX d'alerte rapide pour les produits dangereux à la consommation.

Le système RAPEX aide aussi l'UE à rassembler des données importantes sur la sécurité des produits pour le consommateur, données qui aident à cerner les tendances et les secteurs à problèmes. C'est ainsi que l'UE a découvert récemment que près de la moitié des notifications sur les produits dangereux concernaient la Chine. Ce qui n'est guère étonnant puisque ce pays est à présent le plus important partenaire commercial de l'UE, et que des millions de produits chinois débarquent en Europe chaque année.

La protection des consommateurs européens, tout comme l'amélioration de la sécurité des produits de consommation, est une préoccupation cruciale pour l'UE. Utilisant les données du système RAPEX, un accord a récemment été conclu entre l'UE et le gouvernement chinois pour travailler en coopération afin d'augmenter la sécurité des produits fabriqués en Chine puis exportés vers l'Europe. ■



Pour en savoir plus :
<http://ec.europa.eu/rapex>
www.conso.net

www.securiteconso.org



Une nourriture plus sûre

Dans les pays exportateurs vers l'UE, des contrôleurs européens travaillent conjointement avec des vétérinaires et du personnel assigné au contrôle alimentaire, leur apprenant comment évaluer si la nourriture destinée à l'Europe est bien conforme aux lois européennes sur la nourriture et l'alimentation animale, aux règlements sur la santé animale et publique, ainsi qu'à ceux sur la santé des plantes. La nourriture ne répondant pas aux strictes normes européennes est généralement renvoyée vers le pays d'origine et détruite. L'initiative 'Une meilleure formation pour des aliments plus sains' a été conçue pour protéger les consommateurs européens, tout en assurant en même temps le commerce équitable avec d'autres pays, plus particulièrement ceux en voie de développement.



Pour aller plus loin :
http://ec.europa.eu/food/training/index_fr.htm

Pourvoyeur clé de l'aide au développement destinée aux pays pauvres et en voie de développement, l'UE est maintenant grand leader en termes de programmes et projets de soutien financier afin d'aider ces derniers à augmenter leur capacité à commercer de manière effective et efficace.



Commerce et croissance sont liés : quand les pays en voie de développement achètent et vendent, qu'il s'agisse de marchandises ou de services, cela crée des emplois et stimule leur économie. Pour cette raison, l'Union européenne a accordé un accès exempt de taxes d'importation pour 50 pays les plus pauvres du monde.

Mais c'est insuffisant : beaucoup de ces pays sont dans l'incapacité de tirer profit de cet avantage. Il faut plus !

L'aide au commerce

En octobre 2007, l'UE a adopté sa stratégie d'aide au commerce, conçue pour aider les pays pauvres et vulnérables à développer les outils nécessaires à l'exportation de leurs marchandises. Cela comprend l'aide au développement de leurs capacités de production et de leur infrastructure commerciale, ainsi qu'une aide pour répondre aux normes internationales en termes de sécurité et de santé.

L'Union européenne a aidé le Bénin à mettre en place des systèmes de contrôle sanitaires afin de s'assurer que les crevettes qu'il exporte vers l'Europe répondent bien aux normes européennes de sécurité.



En bref, l'Europe aide les pays pauvres et en voie de développement à renforcer leur capacité à participer plus efficacement au système marchand mondial. ■



Pour en savoir plus :
http://ec.europa.eu/trade/gentools/faqs_fr.htm#dev

Comment choisir un jean écolo ?

Savez-vous d'où vient le jean que vous portez en ce moment ? Comment, où et avec quel coton a-t-il été fabriqué ?

D'après une enquête de l'Institut national de la consommation (INC), ce qui préside au choix des **90 millions de jeans vendus chaque année en France**, c'est avant tout la coupe, puis le prix et la marque.

Acheter malin

Quand vous êtes dans un magasin, face à des piles de jeans de toutes les formes et de toutes les couleurs, comment choisir un modèle écolo ? Tout d'abord, cherchez les jeans en **coton bio**, dont la culture est garantie sans produits chimiques. En effet, la culture industrielle du coton a un impact très fort sur l'environnement, car elle se montre très gourmande en eau, en engrais et pesticides. Ainsi, bien qu'elle ne recouvre que 4 % des terres cultivées, elle absorbe 24 % des pesticides utilisés dans le monde ! Ensuite, observez l'apparence du jean. Est-il délavé ?



brillant ? blanc ? ou sale ? Tous ces looks

impliquent l'utilisation de produits chimiques supplémentaires à l'usine de confection.

Le délavage, par exemple, se limite souvent à un passage en machine avec des pierres ponces, mais, pour le renforcer, les fabricants ajoutent parfois du chlore ou du permanganate, qui viennent ensuite polluer les eaux en sortie d'usine !



Le jean, c'est cool... et total respect pour la Nature !

Contrairement à la fabrication du jean, son utilisation est complètement sous votre contrôle. Or elle est responsable d'environ la moitié de l'impact du jean sur l'environnement au cours de sa vie ! Premières mesures : pas de sèche-linge ni de fer à repasser ! En revanche, impossible de se passer du lave-linge. Mais vous pouvez en limiter l'impact écologique en portant votre jean au moins trois ou quatre jours avant de l'envoyer au bac à linge sale, et en le lavant à 30 °C plutôt qu'à 40 °C, surtout s'il n'est pas horriblement crasseux ! ■

Gaz à effet de serre émis dans toute la vie d'un jean :

59 % pendant la fabrication
41% pendant l'utilisation



En savoir plus :
www.ctaconso.fr